



联合国  
粮 食 及  
农 业 组 织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent vingt et unième session**

**Rome, 27-31 mars 2017**

**Stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation  
relatives au changement climatique**

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

**M. René Castro Salazar**  
**Sous-Directeur général**  
**Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux**  
**Tél. +39 06570-56192**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



ms540





Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

# **STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Liste des abréviations.....  | 6  |
| Résumé .....   | 7  |
| A. Introduction .....  | 9  |
| Les secteurs de l'agriculture, l'Accord de Paris et au-delà.....   | 9  |
| Impact du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture .....  | 11 |
| B. Activités de la FAO en rapport avec le changement climatique.....   | 11 |
| Évolution.....   | 11 |
| Vision.....  | 12 |
| Approche.....  | 12 |
| Prise en main par les pays.....  | 13 |
| Au niveau régional .....   | 13 |
| Au niveau mondial .....  | 14 |
| À court et à long terme .....  | 14 |
| Agriculture intelligente face au climat.....   | 14 |
| Approches intersectorielles et multipartites .....   | 14 |
| C. Principes directeurs .....  | 15 |
| Privilégier la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la durabilité .....  | 15 |
| Ne laisser personne de côté.....   | 15 |
| Soutenir l'intégration et la rationalisation des politiques .....  | 15 |
| Favoriser des approches scientifiques basées sur des données factuelles .....  | 16 |
| Promouvoir des approches écosystémiques .....  | 16 |
| Tirer des enseignements de l'expérience .....  | 16 |
| Donner l'exemple.....  | 16 |
| Mesure et évaluation des impacts.....  | 16 |
| D. Résultats escomptés .....   | 17 |
| E. Plan d'action.....  | 18 |
| Résultante 1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.....                | 18 |
| Résultante 2. La sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées au programme international concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO..... | 19 |
| Résultante 3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique sont renforcées. ....  | 20 |
| Annexe 1: Les effets du changement climatique sur les secteurs alimentaires et agricoles.....  | 24 |

|  |    |
|--|----|
| Sécurité alimentaire.....  | 24 |
| Nutrition et santé humaine.....  | 25 |
| Les secteurs de l'agriculture .....  | 26 |
| Ressources naturelles .....  | 28 |
| Stades postérieurs à la production .....   | 30 |
| Migrations humaines .....  | 30 |
| Annexe 2: Cadre de résultats du Plan d'action .....  | 32 |
| Résultante 1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.....                                  | 33 |
| Résultante 2. Les considérations liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches sont mieux intégrées au programme d'action international sur le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO. .... | 39 |
| Résultante 3. <i>La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique sont renforcées.</i> .....  | 41 |
| Annexe 3: Affectation des ressources.....  | 42 |

## Liste des abréviations

- AFAUT:** Agriculture, forêts et autres utilisations des terres  
**C[P]DN:** contributions [prévues] déterminées au niveau national  
**CCNUCC:** Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  
**CDB:** Convention sur la diversité biologique  
**CDN:** contributions déterminées au niveau national  
**CNULD:** Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
**CO<sub>2</sub>:** dioxyde de carbone  
**COP21:** vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC  
**COP22:** vingt-deuxième Conférence des Parties à la CCNUCC  
**CPP:** cadre de programmation par pays  
**FAO:** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
**FEM:** Fonds pour l'environnement mondial  
**FIDA** Fonds international de développement agricole  
**GES:** gaz à effet de serre  
**GIEC:** Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
**ha:** hectare  
**NRC:** Division du climat et de l'environnement  
**ODD:** objectifs de développement durable  
**OMM:** Organisation météorologique mondiale  
**PAM:** Programme alimentaire mondial  
**PEID:** petits États insulaires en développement  
**PIB:** produit intérieur brut  
**PMA:** pays les moins avancés  
**PMT:** Plan à moyen terme  
**PNA:** plan national d'adaptation  
**PNUD:** Programme des Nations Unies pour le développement  
**PNUE:** Programme des Nations Unies pour l'environnement.  
**Programme 2030** Programme de développement durable à l'horizon 2030  
**PTB:** Programme de travail et budget  
**tCO<sub>2</sub>/ha/an:** Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par hectare et par an  
**UTCATF:** utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

## Résumé

1. Malgré les considérables progrès en cours, l'avenir de l'humanité est encore en jeu. Les spécialistes du climat appellent l'attention sur deux voies opposées qui s'offrent à nous. La première consiste à ne rien faire pour changer la situation actuelle et n'est pas viable. Elle se traduirait par un important réchauffement planétaire et, probablement, par une accélération du changement climatique. La seconde, durable, représente un futur viable grâce à un réchauffement moyen inférieur à deux degrés centigrades. La FAO inscrit le concept de durabilité au cœur de toutes ses activités, pour faire en sorte que les montagnes, les océans, les forêts, les eaux et les sols de la Terre puissent continuer à répondre aux besoins des dix milliards d'êtres humains qui devraient la peupler au cours du siècle prochain, ainsi qu'aux besoins de leurs enfants.
2. L'année 2015 a été une année exceptionnelle en termes d'engagements mondiaux pour un avenir meilleur. En septembre, la communauté internationale a énoncé sa vision d'un monde libéré de la faim, plus équitable, durable, pacifique et résilient, en élaborant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses 17 objectifs de développement durable (ODD). En décembre, les signataires de l'Accord de Paris sur le changement climatique se sont engagés à maintenir le réchauffement planétaire bien en-deçà de deux degrés centigrades et à créer un avenir résilient au changement climatique. À Addis-Abeba, le programme d'action sur le financement de ce programme exigeant, complexe et interconnecté a été adopté. La FAO a participé activement à ces grandes étapes et, tout récemment, elle a contribué à ce que l'alimentation et l'agriculture soient inscrites aux premiers rangs des priorités lors de la vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Marrakech (Maroc).
3. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique (la Stratégie) a été formulée sur la base des activités menées par l'Organisation pendant plus d'une décennie, afin d'harmoniser ses travaux dans ce domaine à la lumière des décisions majeures susmentionnées. Motivée par le souhait de mieux servir ses États Membres en les aidant à remplir leurs engagements au titre de l'Accord de Paris et à réaliser leurs priorités définies dans les ODD, la Stratégie traduit le mandat principal de la FAO dans des choix stratégiques et actions prioritaires aux niveaux mondial, régional et national.
4. Les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture<sup>1</sup> sont essentiels au développement humain; ils doivent être au cœur l'action à mener à l'échelle mondiale face au changement climatique. Comme le montre la Stratégie, les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sont extrêmement vulnérables et doivent relever d'immenses défis pour s'adapter au changement climatique. Il est impératif de soutenir l'agriculture, en particulier les petits exploitants agricoles, pour réaliser les ODD 1 et 2 dans le contexte du changement climatique.
5. Parallèlement, les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture représentent un potentiel et des opportunités immenses pour créer des synergies entre la lutte contre le changement climatique et le programme de développement. La FAO peut soutenir ce développement au moyen de multiples connaissances et outils appropriés et elle préconise que les financements à grande échelle des activités relatives au climat soient orientés vers les secteurs où l'investissement peut jeter les bases du changement de modèle nécessaire pour concrétiser l'avenir que nous voulons.
6. La FAO porte la vision d'un monde où, grâce à des mesures d'adaptation et à des mécanismes d'atténuation, les systèmes alimentaires et agricoles ainsi que les moyens d'existence qui en sont tributaires sont devenus résilients aux retombées du changement climatique. Son

<sup>1</sup> Aux fins du présent document, le terme «secteurs de l'agriculture» englobe les cultures, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, et les forêts.

approche établit un lien entre l'engagement mondial et l'action locale. La Stratégie s'enracine dans sept principes qui favorisent l'inclusion sociale, la durabilité environnementale et l'action axée sur les résultats.

7. La Stratégie et le Plan d'action de la FAO relatifs au changement climatique s'articulent autour de trois résultantes:

1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.
2. La sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées au programme d'action international concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.
3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique sont renforcées.

8. La Stratégie définit la voie que la FAO doit suivre afin de contribuer à la réalisation des ODD, en particulier les ODD 1, 2 et 13, ainsi que d'éléments concernant plusieurs autres ODD, comme les ODD 14 et 15<sup>2</sup>. Du point de vue opérationnel, la Stratégie fait partie intégrante du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) de la FAO. Elle sera mise en œuvre au moyen d'un Plan d'action qui renforcera les capacités existantes de l'Organisation, en particulier dans les bureaux décentralisés, et énonce les résultats que la FAO doit obtenir au moyen de ses programmes stratégiques, y compris dans le cadre de partenariats renforcés, en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome.

---

<sup>2</sup> **ODD 1 - Pas de pauvreté:** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout.

**ODD 2 - Faim zéro:** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

**ODD 13 - Agir pour le climat:** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions en régulant les émissions et en favorisant le développement des énergies renouvelables.

**ODD 14 - Vie aquatique:** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

**ODD 15 - Vie terrestre:** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

## A. Introduction

9. Pendant plus de 70 ans, la FAO s'est consacrée à son mandat principal qui est d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, de réduire la pauvreté rurale et de rendre l'agriculture, les forêts et la pêche plus productives et plus durables. En 2015, la définition des objectifs de développement durable a renforcé le mandat de la FAO en inscrivant l'élimination de la pauvreté et de la faim au cœur du Programme 2030.

10. Le changement climatique met en péril la réalisation de ces objectifs cruciaux pour le développement humain. Les effets du changement climatique, toujours plus nombreux, risquent de mettre un frein aux progrès accomplis dans la lutte contre la faim et la malnutrition ces dernières années, voire d'inverser la tendance. Les processus de changement environnemental à évolution lente, la variabilité climatique croissante et la fréquence et la gravité accrues des événements climatiques extrêmes ont un impact négatif sur la productivité agricole et accentuent la pression sur des systèmes alimentaires et écologiques déjà fragiles. Les petits producteurs ainsi que les populations rurales défavorisées des pays en développement sont particulièrement vulnérables aux incidences du changement et de la variabilité climatiques, en raison surtout de systèmes de production peu résilients et insuffisamment diversifiés, lesquels compliquent par ailleurs l'adoption des pratiques censées accompagner des mesures efficaces d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

11. Les effets néfastes du changement climatique seront ressentis dans tous les pays, mais les plus durement frappés seront les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les régions aux écosystèmes particulièrement fragiles (comme les zones arides, montagneuses ou côtières). Or ce sont précisément les lieux où il est d'ores et déjà crucial et particulièrement difficile d'atteindre les objectifs du Programme 2030.

12. Les systèmes alimentaires et agricoles présentent un potentiel d'adaptation élevé qui pourra se traduire par une meilleure résilience de la production et de l'approvisionnement alimentaires, et avoir des effets bénéfiques en termes de préservation et de valorisation des ressources naturelles. De plus, ils offrent des possibilités considérables d'atténuation des effets du changement climatique, tant par la réduction de l'intensité des émissions par unité produite que par la fixation du carbone dans les sols et dans la biomasse. Il faudra faire preuve de plus d'ambition si l'on veut maintenir l'augmentation de la température mondiale nettement au-dessous de deux degrés centigrades et accélérer la transition des pays vers une économie à faible empreinte carbone. C'est dans ce contexte que la Stratégie s'efforce de fournir un appui de qualité aux États Membres afin qu'ils puissent remplir leurs engagements dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

### Les secteurs de l'agriculture, l'Accord de Paris et au-delà

13. Les secteurs de l'agriculture commencent à recevoir l'attention qu'ils méritent compte tenu du rôle central qu'ils peuvent et doivent jouer dans la réponse mondiale apportée au changement climatique. À l'échelon mondial, l'Accord de Paris reconnaît en préambule «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques», recourant ainsi au concept plus inclusif de «sécurité alimentaire». La *Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et le développement durable*, approuvée par les chefs d'État et de gouvernement à la COP22, tenue à Marrakech (Maroc), invite vigoureusement «toutes les Parties à renforcer et à soutenir les efforts pour éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et prendre des mesures rigoureuses pour faire face aux défis des changements climatiques dans le domaine de l'agriculture»<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> COP22, 2017. *Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et le développement durable* (<http://cop22.ma/wp-content/uploads/2016/11/MARRAKECH-ACTION-PROCLAMATION-FRENCH-VERSION.pdf>).

14. À l'échelon national, les États Membres sont guidés par les contributions déterminées au niveau national (CDN), que les Parties ont présentées préalablement à la COP21 sous forme de contributions *prévues* déterminées au niveau national (CPDN) et qui reflètent les objectifs et les priorités des pays. Après avoir fait de leurs contributions individuelles l'élément de base de l'Accord de Paris, les pays tournent à présent leur attention vers la mise en œuvre de ces engagements d'adaptation et d'atténuation. La FAO apporte son appui aux pays dans la réalisation de leurs ambitions en matière de CDN dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

15. Une analyse des CPDN montre que les États Membres considèrent que les secteurs de l'agriculture sont au cœur de leur réponse au changement climatique: 89 pour cent des 189 pays qui avaient soumis des CPDN au 29 juillet 2016 ont inscrit l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) parmi les secteurs visés par leurs contributions pour l'atténuation et/ou l'adaptation<sup>4</sup>. L'agriculture et l'UTCATF sont parmi les secteurs les plus souvent cités dans les contributions des pays au titre de l'atténuation (cibles et/ou mesures). On les retrouve dans 83 pour cent des CPDN déposées par tous les pays, ce qui les place au second rang, derrière le secteur de l'énergie.

16. Si l'on considère l'ensemble des CPDN, 98 pour cent d'entre elles indiquent comme domaines prioritaires l'adaptation et/ou des mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture. Parmi ces pays, 97 pour cent mentionnent les cultures et l'élevage, 88 pour cent les forêts et 64 pour cent la pêche et l'aquaculture. Dans le même temps, 116 pays mentionnent les secteurs de l'agriculture aussi bien pour l'adaptation que pour l'atténuation, et une cinquantaine de pays approuvent, ou même inscrivent parmi leurs priorités, des actions sur la base des synergies potentielles entre l'atténuation et l'adaptation dans les secteurs de l'agriculture.

17. Les secteurs de l'agriculture commencent tout juste à recevoir le niveau d'attention requis pour mobiliser les financements qui leur permettront de réaliser pleinement leur potentiel en tant qu'instruments au service de la sécurité alimentaire, de l'élimination de la pauvreté et du maintien d'écosystèmes résilients sur fond de changement climatique. Toutefois, en 2014, à peine 8 pour cent de l'ensemble des dépenses des banques multilatérales de développement au titre de l'adaptation au changement climatique et des mesures visant à l'atténuer ont été consacrées à l'agriculture et aux ressources écologiques<sup>5</sup>. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour faire en sorte que le processus international sur le climat reflète le rôle essentiel des secteurs de l'agriculture, par exemple en portant l'investissement annuel à 20 pour cent de l'action climatique totale – une part équivalente aux contributions des secteurs de l'agriculture aux émissions mondiales de gaz à effet de serre.

18. La prise en compte de l'agriculture dans les réponses nationales au changement climatique et la réalisation des ODD se renforcent mutuellement. L'agriculture est dans une position privilégiée pour agir simultanément sur le climat et le développement. Cette observation est particulièrement vraie s'agissant des ODD 1 et 2, qui portent sur l'éradication de la faim et de la pauvreté, et ont une importance cruciale pour cette Stratégie. Il sera possible de parvenir à une économie à faible empreinte carbone à l'horizon 2030 si l'on met en œuvre des mesures concertées dans les secteurs de l'agriculture aux niveaux national, régional et mondial.

<sup>4</sup> FAO, 2016. *The agriculture sectors in the Intended Nationally Determined Contributions: Analyse* (Les secteurs de l'agriculture dans les contributions prévues déterminées au niveau national - Analyse, en anglais: <http://www.fao.org/3/a-i5687e.pdf>).

<sup>5</sup> Banque mondiale, 2014. *2014 Joint Report on Multilateral Development Banks' Climate Finance* (Rapport conjoint 2014 sur le financement de l'action climatique par les banques multilatérales de développement, en anglais: <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Climate/mdb-climate-finance-2014-joint-report-061615.pdf>).

## Impact du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture

19. Le changement climatique a d'ores et déjà des effets sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, et ils sont appelés à s'intensifier avec le réchauffement climatique. Alors que quelques effets positifs sont à prévoir dans certains contextes, par exemple dans certaines régions de pays situés aux latitudes septentrionales, la majorité des conséquences annoncées de l'évolution du climat suscitent de sérieuses préoccupations. C'est particulièrement vrai dans les pays en développement où les secteurs alimentaires et agricoles contribuent de façon significative au produit intérieur brut (PIB) national, mais supportent déjà environ 22 pour cent des retombées économiques inhérentes aux risques et catastrophes naturels de moyenne et de grande échelle<sup>6</sup>. Selon les prévisions, il pourrait y avoir dans le monde 122 millions de personnes de plus vivant dans des conditions d'extrême pauvreté en 2030, en raison du changement climatique et de ses répercussions sur le revenu des petits exploitants agricoles<sup>7</sup>.

20. Les incidences du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture se font sentir à travers les dimensions environnementales, sociales et économiques. On trouvera à l'Annexe 1 la présentation de différentes prévisions relatives à l'alimentation, à l'agriculture et aux moyens d'existence qui en dépendent, ainsi que la prise en compte des incidences du changement climatique sur quatre dimensions de la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé humaine, les secteurs de l'agriculture, les ressources naturelles, les stades postérieurs à la production et les migrations humaines.

## B. Activités de la FAO en rapport avec le changement climatique

### Évolution

21. La FAO s'est fixée pour objectifs d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, de réduire la pauvreté dans les régions rurales et de rendre l'agriculture, les forêts et la pêche plus productives et plus durables. Elle reconnaît que ces objectifs ne peuvent pas être atteints sans une intervention décisive face au changement climatique, et que l'on ne peut pas lutter contre le changement climatique si l'on ne gère pas de manière durable les ressources naturelles et les systèmes agricoles à l'échelle mondiale.

22. Le portefeuille de projets de la FAO sur le changement climatique a connu une croissance exponentielle depuis le lancement des premiers travaux, dans les années 1980. Des programmes de travail ou stratégies sectoriels pour la prise en charge future du changement climatique ont été élaborés pour les forêts (2010)<sup>8</sup>, les cultures (2011)<sup>9</sup>, la pêche (2012)<sup>10</sup>, l'élevage (2013)<sup>11</sup> et les

<sup>6</sup> FAO, 2015. *The impact of natural hazards and disasters on agriculture and food security and nutrition* (Impacts des risques et catastrophes naturels sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, en anglais: <http://www.fao.org/3/a-i4434e.pdf>).

<sup>7</sup> FAO, 2016. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire* (<http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>).

<sup>8</sup> FAO, 2010. *La FAO, les forêts et le changement climatique* (<http://www.fao.org/docrep/017/i2906f/i2906f00.pdf>).

FAO, 2013. *Directives relatives au changement climatique à l'intention des gestionnaires forestiers* (<http://www.fao.org/docrep/018/i3383f/i3383f00.htm>).

<sup>9</sup> FAO, 2011. *Potential effects of climate change on crop pollination* (Effets potentiels du changement climatique sur la pollinisation des cultures, en anglais: <http://www.fao.org/3/a-i2242e.pdf>).

<sup>10</sup> FAO, 2012. *Strategy for fisheries, aquaculture and climate change* (Stratégie en matière de pêches, d'aquaculture et de changement climatique, en anglais: [ftp://ftp.fao.org/fi/brochure/climate\\_change/strategic\\_fi\\_aq\\_climate/2011/climate\\_change\\_2011.pdf](ftp://ftp.fao.org/fi/brochure/climate_change/strategic_fi_aq_climate/2011/climate_change_2011.pdf)).

<sup>11</sup> FAO, 2014. *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage: une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial* (<http://www.fao.org/3/i3437f.pdf>).

ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>12</sup>. En 2010, la FAO lançait le concept d'agriculture intelligente face au climat, une approche conçue en vue de la mise en place de conditions techniques, de politiques et d'investissement propices au développement agricole durable, de sorte que la sécurité alimentaire puisse être assurée malgré le changement climatique<sup>13</sup>. Ce concept était également destiné à compenser le peu d'attention accordé à l'agriculture dans le programme d'action mondial sur le changement climatique. En 2011, la FAO lançait un cadre plus vaste à l'appui de l'adaptation au changement climatique, appelé FAO-Adapt<sup>14</sup>. À la suite de la Conférence Rio+20 tenue en 2012, le changement climatique a trouvé sa place parmi les 14 thèmes sur lesquels s'articulerait la contribution de l'Organisation aux négociations relatives au programme de développement pour l'après 2015.

23. Environ 15 pour cent du portefeuille de projets de la FAO en 2016 peut être considéré comme étant consacré ou étroitement associé au changement climatique. Cette proportion est déjà passée à 20 pour cent au cours de premier trimestre 2017 et elle devrait continuer de croître. En 2015, le changement climatique a été reconnu comme thème transversal du Cadre stratégique de la FAO, ce qui signifie que ses effets et les opportunités qu'il offre sont reflétées dans chaque programme stratégique, au niveau des régions et des pays (voir l'Annexe 1). L'*Évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets*<sup>15</sup> réalisée en 2015 a mis en exergue les atouts considérables dont elle dispose en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Elle indiquait également que les résultats de son action dans le domaine du changement climatique pourraient être optimisés par des modifications stratégiques de ses méthodes actuelles de fonctionnement.

24. Dans le cadre international, la FAO joue un rôle de premier plan pour défendre la cause de la sécurité alimentaire et ses principaux messages suscitent de plus en plus d'intérêt. Récemment, l'alimentation et l'agriculture ont été au cœur des Conférences des Parties aux trois Conventions de Rio tenues en 2015 et 2016 (CNULD, CCNUCC et CDB), ce qui traduit une attention croissante portée à la vulnérabilité et au potentiel que ces secteurs offrent simultanément.

## Vision

25. La FAO porte la vision d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

26. Le changement climatique risque de compromettre cette vision.

27. Dans ce contexte, la FAO aspire à un monde où, grâce à l'action combinée de mesures d'adaptation et de mécanismes d'atténuation, les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence qui en dépendent seraient résilients aux effets du changement climatique.

## Approche

28. Pour faire face au changement climatique, la FAO suit une approche qui est en même temps axée sur les pays et mondiale. Les CDN au titre de l'Accord de Paris offrent un cadre naturel pour les

<sup>12</sup> FAO, 2015. *Coping with climate change – the roles of genetic resources for food and agriculture* (Rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture face au changement climatique, en anglais: <http://www.fao.org/3/a-i3866e.pdf>).

FAO, 2015. *Directives d'application volontaire à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique* (<http://www.fao.org/3/a-i4940f.pdf>).

<sup>13</sup> FAO, 2010. <http://www.fao.org/climate-smart-agriculture/fr/>.

<sup>14</sup> FAO, 2011. <http://www.fao.org/climatechange/27594-03ecd7bd225b93086e7dca3944de64307.pdf>.

<sup>15</sup> FAO, 2015. *Evaluation of FAO's contribution to Climate Change Adaptation and Mitigation* (Évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, en anglais: <http://www.fao.org/3/a-bb144e.pdf>).

activités de la FAO liées au changement climatique car elles définissent, au niveau politique le plus élevé, les cibles à atteindre et les stratégies à mettre en œuvre pour parer aux conséquences du changement climatique et agir sur ses causes. En outre, les programmes de la FAO doivent aborder le changement climatique dans son ensemble, en participant à des programmes régionaux et mondiaux, en conjuguant des actions à court et à long terme reposant sur l'intelligence face au climat et impliquant les différents secteurs et parties prenantes de manière transversale. Cette approche composite du changement climatique est totalement en accord avec les objectifs de développement durable, applique les principes de la FAO pour une alimentation et une agriculture durables<sup>16</sup>, et doit faire ressortir les perspectives relatives au climat dans les politiques sociales et environnementales de l'Organisation.

#### *Prise en main par les pays*

29. L'approche proposée, qui part de la base, doit s'inscrire dans la ligne des principes de développement efficace, lesquels s'enracinent dans la prise en main, le rôle moteur, l'engagement et la responsabilité mutuelle des pays. Les CDN soumises par les pays au titre de l'Accord de Paris définissent le cadre de la collaboration entre la FAO et ses États Membres dans le domaine du changement climatique, en fonction des priorités et des engagements qu'elles décrivent. Les cadres de programmation par pays de la FAO (CPP) devront prendre en considération les CDN ainsi que les politiques et les stratégies nationales afférentes aux secteurs de l'agriculture

30. La FAO soutient les efforts des pays visant à renforcer leurs capacités institutionnelles et techniques affectées à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les différents secteurs de l'agriculture. Les politiques et les stratégies des pays en ce qui concerne le changement climatique doivent refléter et énoncer les besoins d'adaptation et les potentialités d'atténuation<sup>17</sup> des systèmes alimentaires et agricoles et, inversement, leurs organes de planification des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche doivent tenir compte des perspectives en matière de climat. La FAO est déterminée à soutenir la transposition à plus grande échelle des investissements en faveur des CDN issus de sources multiples.

#### *Au niveau régional*

31. Les actions au niveau des pays s'inscrivent dans le contexte des priorités définies pour les régions, et des priorités mondiales en matière de climat et de développement durable. De nombreuses problématiques pesant sur les systèmes alimentaires et agricoles sont par nature transfrontalières. C'est précisément le cas en ce qui concerne le changement climatique, ainsi que les domaines dans lesquels il fait sentir ses effets, comme les disponibilité en ressources en eau, les attaques de ravageurs, la survenue de maladies et les événements climatiques extrêmes. L'étude de facteurs environnementaux, comme les conditions agroécologiques, et de facteurs sociaux, comme les régimes alimentaires<sup>18</sup>, gagne à s'inscrire dans une perspective régionale, à l'instar de programmes transfrontaliers comme la Grande muraille verte en Afrique. La FAO intensifiera les efforts qu'elle mène déjà afin de promouvoir la collaboration au niveau régional, de faciliter l'échange d'expériences et d'enseignements tirés et de favoriser l'accès aux ressources et aux capacités techniques. Mener des activités à l'échelle régionale permettra par ailleurs de dégager des économies d'échelle.

<sup>16</sup> FAO, 2014. *Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables* (<http://www.fao.org/3/a-i3940f.pdf>).

<sup>17</sup> Le principe des «responsabilités communes mais différencier» de la CCNUCC orienteront l'appui que la FAO apportera aux pays en ce qui concerne les activités d'atténuation.

<sup>18</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), résumé à l'intention des décideurs 4.2.3, p. 25: «Les mesures axées sur la demande, telles que les changements touchant au régime alimentaire et la réduction des pertes dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, disposent d'un net potentiel, bien qu'incertain, de réduction des émissions de GES provenant de la production alimentaire (éléments disponibles moyens, degré de cohérence moyen). Les données découlant des évaluations varient de 0,76 à 8,6 GtEqCO<sub>2</sub>/an d'ici 2050 (éléments disponibles limités, degré de cohérence moyen)» [https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/WG3AR5\\_SPM\\_brochure\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/WG3AR5_SPM_brochure_fr.pdf).

### *Au niveau mondial*

32. Le changement climatique est une problématique mondiale qui appelle une réponse à l'échelle mondiale. L'action de plaidoyer de la FAO en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui met l'accent sur la durabilité environnementale, sociale et économique pour les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les populations forestières et les autres habitants des zones rurales, s'inscrit dès lors dans une perspective mondiale. L'Organisation compte, à la faveur du vaste débat multipartite mené au niveau international sur les différentes facettes du changement climatique, intensifier l'action qu'elle mène dans le cadre du système des Nations Unies avec les institutions financières multilatérales, les partenaires du développement et les partenaires des secteurs privé et public, pour que les systèmes alimentaires et agricoles soient inscrits au nombre des priorités mondiales en matière de climat.

### *À court et à long terme*

33. Le rapport coût/efficacité de la réduction des risques de catastrophe est nettement plus intéressant que celui des mesures de relèvement a posteriori. Les travaux menés sur les causes premières des risques ou visant à renforcer la résilience des moyens d'existence et des systèmes alimentaires afin d'amortir les retombées des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme permettent parfois de dégager des mesures d'adaptation efficaces et, dans la foulée, d'identifier des mécanismes d'atténuation des effets du changement climatique. Pour cette raison, l'action de la FAO englobe la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence face aux risques immédiats, aide à en tirer les enseignements voulus et vient appuyer les initiatives s'inscrivant dans le long terme en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.

### *Agriculture intelligente face au climat*

34. Trente-deux pays mentionnent expressément l'agriculture intelligente face au climat dans leurs CPDN<sup>19</sup>. L'agriculture intelligente face au climat offre un cadre conceptuel inclusif applicable à une vaste gamme d'interventions agricoles dans divers contextes. Cette approche aide à guider les actions nécessaires pour transformer et réorienter les systèmes agricoles afin de soutenir efficacement le développement et de garantir la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique. C'est une approche qui aide les professionnels et les responsables politiques à évaluer une gamme d'options et à dégager des solutions appropriées au contexte, à l'échelle de l'exploitation, du paysage et du pays, ce qui permet d'optimiser les avantages en recherchant des synergies et en faisant des compromis entre les trois objectifs suivants: a) relever de manière durable la productivité et les revenus de l'agriculture<sup>20</sup>; b) adapter et renforcer la résilience au changement climatique; et c) là où c'est possible, réduire et/ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture intelligente face au climat n'est pas un ensemble de pratiques universellement applicables.

### *Approches intersectorielles et multipartites*

35. La FAO préconise et appuie des approches intégrées axées sur les paysages et sur les chaînes de valeur. Dans cette perspective, elle recense, en réponse aux problèmes liés à l'adaptation et à l'atténuation, des interventions optimales tenant compte des autres contraintes et opportunités – sociales, économiques et environnementales – inhérentes aux paysages et présentes à toutes les étapes des chaînes de valeur. Étant donné que les contraintes varient en fonction des systèmes alimentaires et agricoles et que ceux-ci offrent par ailleurs des opportunités différentes et peuvent

<sup>19</sup> FAO, 2016. *The agriculture sectors in the Intended Nationally Determined Contributions: Analyse* (Les secteurs de l'agriculture dans les contributions prévues déterminées au niveau national - Analyse, en anglais: <http://www.fao.org/3/a-i5687e.pdf>).

<sup>20</sup> L'accroissement durable de la productivité pourrait contribuer concrètement à l'élimination des pressions visant le changement d'affectation des terres et l'empiétement sur les forêts naturelles. Voir: FAO, 2016. *La situation de l'alimentation et de l'agriculture – Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire* (<http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>).

s'influencer mutuellement, la FAO cible tous les secteurs de l'agriculture et l'ensemble des ressources naturelles, et encourage l'adoption d'approches transversales. L'engagement auprès d'autres secteurs comme ceux de l'énergie, de la santé et des transports peut conférer une valeur ajoutée aux travaux d'adaptation et d'atténuation dans tous les domaines. À cette fin, il est nécessaire de collaborer avec de multiples parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile aux niveaux pertinents (du niveau local jusqu'à l'échelle mondial).

## C. Principes directeurs

36. La Stratégie vise à permettre à la FAO de contribuer à rendre les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence qui en dépendent plus résilients face au changement climatique, ainsi qu'à encourager la transition vers une économie à faible empreinte carbone au niveau national, sur la base des principes énoncés ci-après, axés sur l'inclusion sociale et la durabilité environnementale.

### *Privilégier la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la durabilité*

37. Le changement climatique compromet la sécurité alimentaire, la nutrition, la réduction de la pauvreté et la durabilité dans de nombreux contextes, mais il crée aussi des possibilités d'amélioration dans d'autres. À travers ses programmes stratégiques, la FAO mobilise ses fonctions essentielles pour faire face au changement climatique

### *Ne laisser personne de côté*

38. Habituée de longue date à placer la dimension humaine au cœur de son action en faveur de l'agriculture et du développement rural, ainsi que dans les réponses apportées au changement climatique, la FAO considère que l'adaptation à ce dernier et l'atténuation de ses effets doivent s'inscrire dans un processus participatif et inclusif qui permet à chacun de récolter les fruits des mesures prises et ne laisse personne de côté. Donner la priorité aux groupes et aux pays les plus vulnérables est dès lors au cœur de la Stratégie et, pour cette raison, la FAO tient compte des vulnérabilités, besoins, opportunités et capacités sexospécifiques par rapport au changement climatique, ainsi que des vulnérabilités, besoins, opportunités et capacités des peuples autochtones et d'autres communautés vulnérables, y compris les communautés établies dans des environnements fragiles comme les PEID, des terres arides, des régions montagneuses ou des zones côtières. La mise en œuvre de la Stratégie s'articule sur les politiques de la FAO en matière d'égalité des sexes (2013)<sup>21</sup> et concernant les peuples autochtones et tribaux (2010)<sup>22</sup>. Les planificateurs doivent avant tout recenser les moyens d'existence, les communautés et les systèmes les plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, et dégager des mesures aptes à les protéger et à leur apporter un soutien accru. La FAO s'emploiera à mettre au point des moyens de financement et des filets de sécurité en faveur des petits exploitants dans le monde entier, qui sont généralement exclu de la «finance verte».

### *Soutenir l'intégration et la rationalisation des politiques*

39. La FAO préconise une prise en compte de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans les politiques et stratégies intéressant les secteurs alimentaires et agricoles, de même que l'intégration de considérations spécifiques à ces secteurs dans les politiques en rapport avec le climat. Cette harmonisation des politiques jette des bases solides pour une action cohérente, et s'avère plus efficace que des solutions mises en œuvre isolément.

<sup>21</sup> FAO, 2013. *Politique de la FAO en matière d'égalité des sexes* (<http://www.fao.org/docrep/017/i3205f/i3205f.pdf>).

<sup>22</sup> FAO, 2010. *Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux* (<http://www.fao.org/docrep/013/i1857f/i1857f00.pdf>).

### *Favoriser des approches scientifiques basées sur des données factuelles*

40. Les interventions menées avec le soutien de la FAO s'appuient toujours sur des données scientifiques factuelles. Lorsque des incertitudes subsistent, des scénarios permettant de se prononcer en connaissance de cause sont utilisés.

### *Promouvoir des approches écosystémiques*

41. Les écosystèmes fournissent des services essentiels qui contribuent à renforcer la résilience et à rendre les populations et leurs moyens d'existence moins vulnérables aux retombées du changement climatique. Les stratégies d'adaptation et les mesures d'atténuation tenant compte de la protection de la diversité biologique et des services écosystémiques au moyen d'approches agroécologiques et la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture renforcent la résilience des systèmes humains et naturels aux risques liés ou non au climat, et procurent des avantages dont bénéficient la société et l'environnement.

### *Tirer des enseignements de l'expérience*

42. La gestion des connaissances, les partenariats stratégiques, la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes sont exploités au maximum, le but étant de mettre les expériences en commun, d'en tirer des enseignements et d'identifier les lacunes que pourront combler la FAO et ses partenaires. La Stratégie s'articule à cet égard sur d'autres stratégies pertinentes de l'Organisation, en particulier les stratégies relatives au renforcement des capacités (2010)<sup>23</sup> et aux partenariats (2012)<sup>24</sup>.

### *Donner l'exemple*

43. Les interventions incarnent les principes qu'elles cherchent à communiquer. La FAO témoigne de son engagement en introduisant des considérations sur l'adaptation au changement climatique et sur l'atténuation de ses effets dans la programmation et dans le cycle des projets. Elle s'engage également en faveur d'un avenir durable en poursuivant les efforts qu'elle mène afin de réduire l'impact environnemental de son propre fonctionnement, conformément à sa Politique en matière de responsabilité environnementale<sup>25</sup>, qui est étroitement liée à l'initiative pour une ONU plus verte<sup>26</sup>. Des projets de construction et des bureaux à meilleur rendement énergétique, des déplacements plus économiques d'un point de vue environnemental et des pratiques d'acquisition privilégiant la durabilité sont des instruments de choix qui permettent à la FAO de répondre de mieux en mieux à ses besoins et à ceux de ses partenaires, tout en progressant sur la voie d'un développement respectueux de l'environnement.

### *Mesure et évaluation des impacts*

44. L'action axée sur les résultats a été décrite par le Secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, comme une priorité pour les Nations Unies durant son mandat. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique permet à l'Organisation de réaffirmer sa volonté d'apporter des réponses à la question de la sécurité alimentaire et du changement climatique, et lui permettra de mesurer et d'évaluer les résultats obtenus afin de progresser.

<sup>23</sup> FAO, 2010. *Stratégie de la FAO en matière de renforcement des capacités* (<http://www.fao.org/docrep/meeting/019/k8908F.pdf>).

<sup>24</sup> FAO, 2012. *Stratégie de partenariat de la FAO* ([http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/corp\\_partnership/docs/stratbrochure\\_fr\\_web.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/corp_partnership/docs/stratbrochure_fr_web.pdf)).

<sup>25</sup> FAO, 2016. *Politique de la FAO en matière de responsabilité environnementale* (<http://www.fao.org/documents/card/fr/c/3d35eb6c-7b22-488c-94a0-b63a7af72207/>).

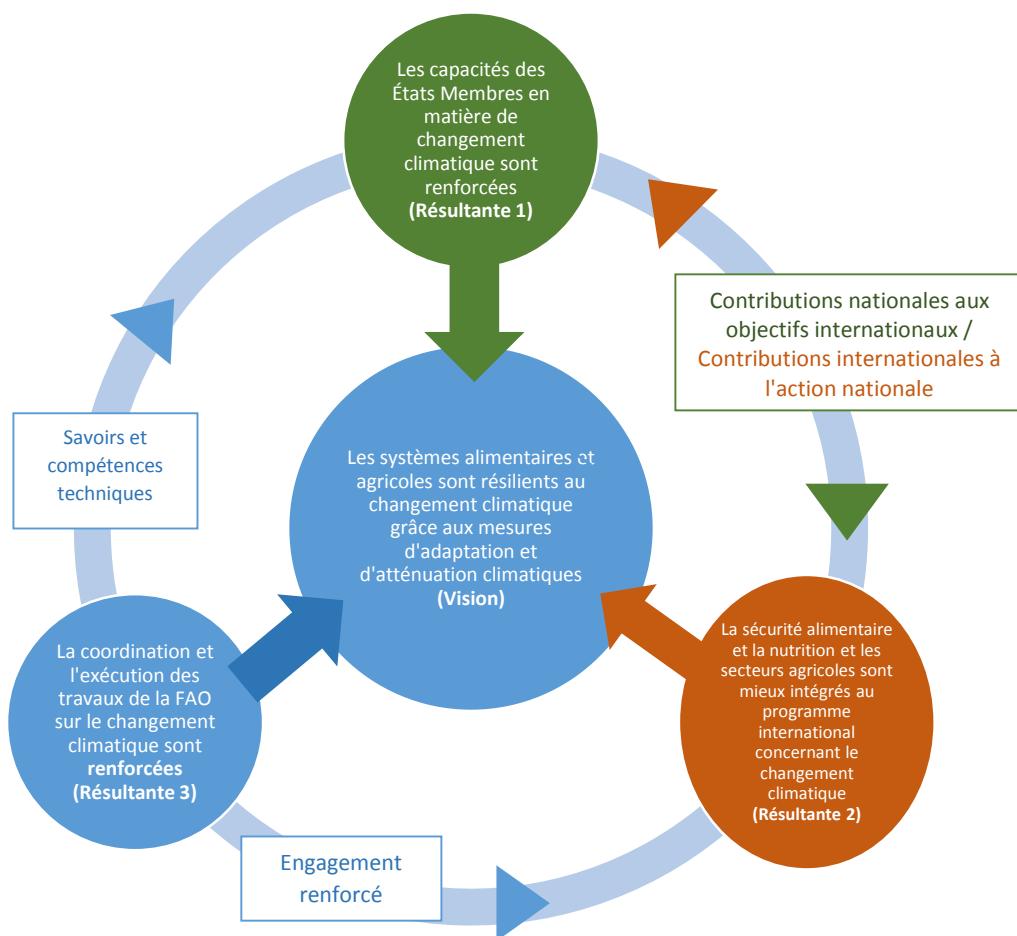
<sup>26</sup> <http://www.greeningtheblue.org/>.

## D. Résultats escomptés

45. La Stratégie guide l'action de la FAO pour qu'elle puisse atteindre trois résultantes qui se renforcent mutuellement, à savoir :

1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.
2. La sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées au programme d'action international concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.
3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique sont renforcées.

46. Ces résultantes centrent la Stratégie et l'action de la FAO sur le renforcement des capacités des États Membres (résultante 1), dans le cadre du programme international concernant le développement durable et plus particulièrement le changement climatique (résultante 2). Pour atteindre les Résultantes 1 et 2, il faut renforcer les capacités de la FAO et rationaliser les mécanismes existants de l'Organisation (résultante 3). Une illustration de cette théorie du changement est proposée ci-après.



## E. Plan d'action

47. Les mesures que la FAO doit prendre afin d'appliquer la Stratégie relative au changement climatique sont indiquées pour chaque résultante attendue de la Stratégie. Leur mise en œuvre sera menée dans le cadre des programmes stratégiques et de l'Objectif 6 de la FAO, ainsi qu'au moyen de partenariats renforcés, et leur efficacité sera mesurée dans le Cadre de résultats de la FAO.

Résultante 1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.

48. La FAO se fondera sur les priorités définies au niveau national pour aider chaque État Membre à s'acquitter de ses engagements reflétés dans les CDN, dans le contexte plus général du développement durable. Compte tenu du vaste programme de travail en cours dans les pays bénéficiant d'un appui de la FAO, la Stratégie permettra d'intensifier les efforts spécifiquement ciblés sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets à l'échelon national.

49. À cette fin, la FAO doit:

- a) **Fournir un appui direct aux pays pour la mise en œuvre des CDN dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, grâce à des processus d'élaboration des politiques, à des activités de renforcement des capacités et à des interventions techniques sur le terrain.**
- b) **Faciliter l'accès des pays à des financements en faveur des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en mobilisant des fonds nationaux et internationaux à des fins climatiques**, en fournissant une assistance à l'élaboration de programmes d'investissement et en aidant les pays à miser davantage sur des investissements intérieurs intelligents face au climat, l'objectif étant de parvenir à une économie à faible empreinte carbone.
- c) **Aider les pays à intégrer des considérations relatives à la sécurité alimentaire, au secteur de l'agriculture et au changement climatique dans leurs politiques nationales pertinentes ainsi que dans les politiques, stratégies et programmes régionaux.** Sont visés: les cadres relatifs à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation (en particulier les CDN, les plans nationaux d'adaptation (PNA), les mesures d'atténuation adaptées aux pays et l'application du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe), ainsi que les cadres nationaux et régionaux relatifs à l'agriculture, aux forêts, à la pêche et à la biodiversité. Les cadres de programmation par pays (CPP) seront actualisés en fonction des priorités nationales en matière de climat, de manière à mieux cibler les ressources et les interventions.
- d) **Guider les pays dans l'élaboration et l'adoption d'approches de réduction des risques de catastrophe et promouvoir, en amont, des approches d'adaptation et de prévention** permettant de faire face de manière à la fois efficace et économique aux retombées significatives d'événements extrêmes d'origine climatique.
- e) **Organiser des tribunes de dialogue sur des questions techniques et politiques où les différents pays pourront aborder des questions émergentes en rapport avec le changement climatique**, améliorer la compréhension des pratiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et promouvoir leur adoption par les États membres.
- f) **Élaborer des codes d'usages, directives, normes et autres documents nouveaux pour aider les pays à améliorer leur action face au changement climatique.** Afin de faire face au changement climatique, il faudra mettre en place de nouvelles mesures de protection des consommateurs et des producteurs de denrées alimentaires et de produits agricoles, et préserver les ressources naturelles. Les normes et les règles de la FAO prendront en compte les perspectives en matière de changement climatique, le cas échéant.
- g) **Renforcer les capacités des institutions nationales et régionales en ce qui concerne l'élaboration, la collecte et l'exploitation des données et informations afin qu'elles soient mieux à même de prendre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.** Ces données porteront notamment sur les conditions

météorologiques, les rendements et les pertes imputables au changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre, le carbone du sol et les disponibilités en ressources en eau, ainsi que sur la capacité d'échange d'informations entre les agriculteurs, les autorités gouvernementales, les établissements de recherche et le secteur privé. Les pays recevront une aide à la mise au point de systèmes de diffusion permettant de rendre les informations pertinentes accessibles aux agriculteurs et aux personnes qui peuvent en tirer profit, par exemple au moyen de réseaux de téléphonie mobile et des médias.

- h) **Élaborer de nouveaux outils et diffuser ceux qui existent à l'appui de l'analyse et de la planification des effets du changement climatique et des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.** Des liens seront établis avec les partenaires afin d'utiliser ou d'adapter leurs outils pour éviter les doublons.
- i) **Améliorer les connaissances des pays et l'appui technique qui leur est fourni en ce qui concerne les approches d'agriculture intelligente face au climat.** Les approches efficaces seront mises en œuvre à plus grande échelle et de nouvelles approches seront mises au point en concertation avec des partenaires en fonction des lacunes et des besoins recensés.
- j) **Mobiliser des partenariats stratégiques au niveau national avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement (agriculteurs et producteurs alimentaires, universités, secteur privé et société civile)** de manière à faire converger et à compléter les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour améliorer l'exécution, éviter les doublons, utiliser les ressources de façon plus rationnelle et mobiliser des financements à l'appui de programmes nationaux.

Résultante 2. La sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées au programme international concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.

50. La FAO s'engage à renforcer et à consolider ses activités de plaidoyer international en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture, des forêts et de la pêche, dans le contexte du changement climatique. Cet ensemble de mesures est destiné à servir de guide pour définir les priorités internationales et, ce faisant, à créer un environnement propice à l'action nationale.

51. À cette fin la FAO doit :

- a) **Faire en sorte que les thématiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture, des forêts et de la pêche, des moyens d'existence ruraux et de la gestion et de la conservation des ressources naturelles reçoivent l'attention qu'elles méritent dans les enceintes et programmes internationaux traitant du changement climatique.** Les enceintes en question sont les Conférences des Parties aux Conventions de Rio (CCNUCC, CNULD et CDB), ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'autres processus pertinents sont le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Sommet mondial sur l'action humanitaire.
- b) **Travailler avec des organismes de financement pertinents pour renforcer la visibilité des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans les processus financiers concernant le changement climatique.** Les principaux partenaires comprennent le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, le secteur privé et d'autres mécanismes de financement novateurs.
- c) **Élargir son engagement à des enceintes pertinentes qui ne sont pas appelées à traiter traditionnellement d'agriculture, notamment celles qui traitent de questions humanitaires, des migrations ou des conflits.** La FAO réfléchira au rôle que peut jouer le

changement climatique dans le déclenchement ou l'aggravation des conflits, des migrations et de l'instabilité sociale, en exerçant des pressions sur les systèmes alimentaires et agricoles, ainsi que sur les communautés rurales.

- d) **Maintenir et renforcer son rôle, en tant que fournisseur de données mondiales, d'informations, de connaissances et de technologies en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets**, ainsi que les biens mondiaux que sont les données sur l'insécurité alimentaire dans le monde ou encore les bases de données sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'agriculture et de l'utilisation des terres.
- e) **Jeter des ponts entre les acteurs des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et ceux de secteurs directement concernés par le changement climatique** (environnement, énergie, industrie, transports, développement et planification économiques, investissements) ainsi qu'avec les acteurs de secteurs concernés de manière plus indirecte par cette question (notamment les secteurs de la santé, des affaires sociales, du travail, de l'éducation et de la défense). À cette fin, la FAO s'appuiera sur ses réseaux de bureaux décentralisés.
- f) **Mobiliser des partenariats stratégiques au niveau international avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement (organisations du Système des Nations Unies, organismes publics et privés, instituts de recherche et organisations de la société civile)** de manière à faire converger et à compléter les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour améliorer l'exécution, éviter les doublons, utiliser les ressources de façon plus rationnelle et mobiliser des financements à l'appui de programmes nationaux.
- g) **Favoriser la participation des nouvelles générations aux questions liées au changement climatique en misant sur l'éducation et sur la sensibilisation du public aux niveaux mondial et national**, en faisant des jeunes les acteurs d'un changement durable des comportements.

### Résultante 3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique sont renforcées.

52. En tant que thème transversal du Cadre stratégique, le changement climatique sera reflété dans chaque programme stratégique (Annexe 1) dont la mise en œuvre repose sur la contribution de toutes les unités de l'Organisation, où qu'elles soient, ainsi que sur l'engagement actif des États Membres et des partenaires.

53. La FAO renforcera et rationalisera les mécanismes internes de coordination, d'amélioration et de gestion des connaissances, ainsi que d'innovation et d'exécution techniques. La Stratégie reposera sur un vaste programme de formation continue, de manière à exposer clairement les moyens que la FAO peut mobiliser au service des pays en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, et à expliquer comment ces moyens peuvent être mis en œuvre aussi efficacement que possible.

54. En décembre 2016, la FAO a créé le **Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux, sous l'autorité de la Directrice générale adjointe et Coordonnatrice chargée des ressources naturelles**. Le département jouera un rôle majeur qui consistera à accompagner les États Membres dans la mise en œuvre des trois Conventions de Rio sur le climat, la diversité biologique et la désertification, et à mener à bien des actions à l'échelle voulue dans les domaines de la diversité biologique, des terres, de l'eau, de l'environnement et de la bio-économie<sup>27</sup>. Il facilitera l'exécution des activités transversales de la FAO de manière intégrée en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, les politiques climatiques et leur financement, l'environnement et la promotion de bio-économies durables.

<sup>27</sup> Voir le *Communiqué final du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture 2015* (Berlin, 17 janvier 2015).

55. La FAO devra en particulier :

- a) **Mettre en place des modalités opérationnelles au service de la Stratégie et du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux.**
- b) **Optimiser son impact au moyen de partenariats stratégiques**, en suivant la Stratégie de partenariat de l'Organisation<sup>28</sup>. Une attention particulière sera accordée aux partenariats avec:
  - les organismes ayant leur siège à Rome – à savoir le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) –, avec lesquels la collaboration existante sera renforcée, en particulier dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, la réduction des risques de catastrophe et la mobilisation de moyens de financement de l'action climatique au nom des États Membres<sup>29</sup>;
  - les commissions, comités, conférences, groupes de travail et consultations visés à l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO et les conventions, accords traités dont l'Organisation est dépositaire au titre de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO qui traitent du changement climatique<sup>30</sup>;
  - des enceintes techniques fondamentales, en particulier le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);
  - des institutions et programmes des Nations Unies, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (le PNUE, le PNUD et la FAO sont aussi membres conjoints du partenariat ONU-REDD)<sup>31</sup>;
  - des institutions d'investissement qui permettent à la FAO de mettre en œuvre ses outils, données et compétences techniques dans un éventail plus large de programmes et d'améliorer les possibilités de mobilisation de ressources;
  - des partenaires de développement, des établissements universitaires et de recherche, des entités du secteur privé et des organisations de la société civile.
- c) **Développer des programmes internes pour mettre les connaissances en commun et promouvoir la formation** de façon à assurer un apprentissage continu et un accès aux informations les plus récentes dans un domaine aussi multiforme et évoluant aussi rapidement que le changement climatique. En particulier, grâce au renforcement de leurs capacités, les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de la FAO, ainsi que les bureaux de liaison, seront en mesure de nouer concrètement des liens avec des mécanismes et parties prenantes actifs dans le domaine du changement climatique. Le Réseau technique sur le changement climatique servira de relais pour la mise en commun des connaissances et pour l'organisation de formations à l'intention des individus, des services et de l'Organisation dans son ensemble.
- d) **Mesurer l'avancement de la mise en œuvre de cette Stratégie.** Les progrès seront mesurés au moyen d'indicateurs pertinents du Cadre de résultats de la FAO.

<sup>28</sup> FAO, 2012. *Stratégie de partenariat de la FAO*

([http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/corp\\_partnership/docs/stratbrochure\\_fr\\_web.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/corp_partnership/docs/stratbrochure_fr_web.pdf)).

<sup>29</sup> Cette collaboration reposera sur le document *Collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome* (<http://www.fao.org/3/a-mr918rev1f.pdf>), approuvée par le Conseil de la FAO à sa cent cinquante-cinquième session, en décembre 2016, dans lequel le changement climatique est défini comme un domaine technique de collaboration. Il s'agit du premier document stratégique commun de collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, qui indique une nouvelle vision visant à assurer une meilleure complémentarité et des synergies entre la FAO, le PAM, le FIDA, aux niveaux mondial et national.

<sup>30</sup> Acte constitutif de la FAO (<http://www.fao.org/3/a-mp046f.pdf>).

<sup>31</sup> Le sigle ONU-REDD désigne le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.

56. La Stratégie relative au changement climatique contribue à la réalisation des ODD. La FAO propose précisément de s'employer à apporter sa contribution à toutes les cibles de l'ODD 13 relatif aux mesures à prendre face au changement climatique:

**13.1:** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

**13.2:** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

**13.3:** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

**13.A:** Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

**13.B:** Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

57. Le tableau ci-après présente les contributions actuelles et les contributions futures escomptées des programmes stratégiques et des mesures liées à l'Objectif 6 de la FAO aux résultantes de la Stratégie relative au changement climatique.

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Résultante 1</b> - Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.</p>   | <p><b>Résultante 2</b> - La sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées au programme international concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.</p>  |
| <p><b>Programme stratégique 1</b> - Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</p>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fournir un appui aux pays et aux régions pour contribuer à orienter les politiques et l'action</b> relatives au changement climatique de manière à améliorer les résultats dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</li> <li>• <b>Donner des indications et des conseils pour renforcer les capacités des pays</b> visant l'intégration efficace de considérations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les politiques, stratégies et programmes nationaux et régionaux sur l'adaptation au</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer la collecte de données et d'éléments de preuve</b> et renforcer les capacités dans ce domaine afin d'éclairer les décisions de politique et d'investissement sur les interactions entre la sécurité alimentaire, la nutrition et le changement climatique.</li> <li>• <b>Renforcer les éléments de preuve et les capacités</b> pour analyser l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition et sur la manière dont l'alimentation et l'agriculture, notamment une alimentation plus saine, peuvent avoir un effet bénéfique sur l'adaptation et l'atténuation.</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <p>changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que dans leurs CDN.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fournir des informations et une assistance aux États Membres</b> pour améliorer l'accès aux financements internationaux liés au climat et garantir l'intégration de considérations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les demandes.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promouvoir la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux</b> relatifs au changement climatique avec les programmes d'action mondiaux connexes et les instances chargées du développement durable, notamment l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 2 (élimination de la faim), la Déclaration de Rome sur la nutrition (deuxième Conférence internationale sur la nutrition, 2014) et la Décennie d'action des Nations Unies en faveur de la nutrition (2016).</li> </ul>   |
| <p><b>Programme stratégique 2 - Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches</b></p>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dans les domaines des cultures, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, promouvoir des systèmes de production durables résilients face aux aléas climatiques</b> et efficaces en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et par conséquent, en mesure de promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris.</li> <li>• <b>Élaborer ou améliorer les politiques et les mécanismes de gouvernance</b> en faveur d'une production durable et à l'appui de la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement selon une approche cohérente et intégrée.</li> <li>• <b>Améliorer la mise en œuvre des politiques et des instruments internationaux</b>, en particulier afin d'aider les institutions à mettre en œuvre des politiques et des instruments internationaux appropriés pour favoriser une production durable et la résilience, et lutter contre le changement climatique et l'intégrité environnementale.</li> <li>• <b>Renforcer la prise de décision fondée sur des données factuelles et découlant d'une analyse sectorielle/intersectorielle de données, d'informations et de connaissances</b>, notamment en renforçant les capacités des institutions à collecter des données et à élaborer des éléments probants utiles à la prise de décision en ce qui concerne la production durable, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la protection de l'environnement et les ODD pertinents.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégrer de façon efficace l'agriculture, les forêts et la pêche dans les mécanismes de gouvernance internationaux</b> liés au Programme 2030, au changement climatique, à la diversité biologique et aux programmes environnementaux, y compris des mécanismes ou instruments relevant de la responsabilité de la FAO.</li> <li>• <b>Élaborer des produits stratégiques de connaissances</b> portant sur des questions mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement.</li> </ul> |

| <b>Programme stratégique 3 - Réduire la pauvreté rurale</b>  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer la compréhension des incidences sociales et économiques du changement climatique</b>, en particulier sur les groupes les plus vulnérables, et analyser les liens entre le changement climatique et la pauvreté rurale, notamment au moyen de la collecte et de la mise en commun de données factuelles pouvant être utiles à la formulation des politiques et des programmes.</li> <li>• <b>Intégrer des considérations relatives à l'égalité homme-femme, à l'équité et à l'inclusion sociale dans les processus de planification en rapport avec le climat et promouvoir des systèmes alimentaires et agricoles durables inclusifs et diversifiés</b>, de façon à réduire la pauvreté en milieu rural et à éviter des crises pouvant s'accompagner de migrations forcées, de conflits liés aux ressources ou accroître les discriminations à l'encontre des femmes ou de certains groupes sociaux, tout en tirant profit de la contribution positive que ces groupes peuvent apporter à l'action pour le climat.</li> <li>• <b>Soutenir des programmes de création d'emplois</b> dans des zones touchées, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, pour permettre aux ménages de diversifier leurs revenus et de s'engager dans l'entrepreneuriat vert.</li> <li>• <b>Concevoir et soutenir des stratégies de gestion des risques axées sur la réduction de la pauvreté</b> incluant une protection sociale pour les communautés pauvres les plus vulnérables (y compris les populations autochtones, les femmes et les jeunes) pour les aider à prévenir et atténuer les risques liés au climat, en s'appuyant sur leurs propres compétences et sur leur gestion des ressources naturelles.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préconiser une transformation rurale durable et inclusive</b> pour éviter les migrations forcées et les conflits liés aux ressources imputables au changement climatique.</li> <li>• <b>Améliorer la compréhension des dimensions sociales du changement climatique</b>, qui est susceptible de déclencher ou d'aggraver l'instabilité sociale, la pauvreté et l'inégalité entre les sexes en exerçant des pressions sur les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence des communautés rurales.</li> </ul> |
| <b>Programme stratégique 4 - Cœuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer la compréhension des avantages</b> des chaînes de valeur agroalimentaires inclusives, efficientes et durables, du point de vue de l'adaptation et de l'atténuation.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutenir activement des initiatives mondiales liées au climat</b> pour renforcer le dialogue et les partenariats avec le secteur privé.</li> </ul>  |

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Promouvoir de bonnes pratiques d'adaptation et d'atténuation</b>, telles que l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable tout au long des chaînes de valeur.</li> <li><b>Étudier les retombées bénéfiques conjointes potentielles d'une transformation des chaînes de valeur existantes et des approvisionnements énergétiques</b> en ce qui concerne l'atténuation des effets du changement climatique.</li> <li><b>Aider les pays</b> à intégrer la prise en compte du changement climatique dans les politiques, stratégies et programmes en rapport avec les systèmes agroalimentaires.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Préconiser une approche bio-économique</b> du développement des systèmes agroalimentaires, une harmonisation accrue des stratégies relatives au changement climatiques et l'écologisation des chaînes de valeur.</li> <li><b>Élaborer des données et des analyses internationales</b> à l'appui de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces pour résoudre les problèmes que pose le changement climatique.</li> <li><b>Identifier et appliquer des approches financières novatrices ou améliorées</b>, ainsi que des mécanismes d'investissement et des services en faveur de systèmes agroalimentaires pensés en fonction du climat.</li> </ul>  |
| <b>Programme stratégique 5 - Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Évaluer les risques et les vulnérabilités et orienter les pays</b> vers des stratégies et des pratiques renforcées de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique privilégiant la prévention des catastrophes d'origine climatique par rapport à la remise en état et au relèvement a posteriori, beaucoup plus onéreux, tout en garantissant des capacités d'intervention adéquates, dans tous les cas où les catastrophes ne peuvent pas être évitées.</li> <li><b>Faire face aux pressions localisées et aux conséquences internationales</b> découlant notamment de l'augmentation des migrations et de la dégradation des ressources.</li> <li><b>Doter les pays et les régions de systèmes d'analyse périodique des données, de suivi et d'alerte rapide</b> sur les risques et les menaces découlant des effets du changement climatique.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Intervenir dans des enceintes internationales</b> comme celles qui accueillent les débats sur le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et sur le processus du Sommet humanitaire mondial pour promouvoir la résilience face au climat et l'approche de réduction des risques.</li> <li><b>Faire mieux comprendre les pressions exercées par le changement climatique</b> sur les systèmes alimentaires et agricoles et sur les moyens d'existence ruraux, ainsi que leur rôle dans le déclenchement ou l'aggravation des conflits et des migrations.</li> <li><b>Introduire dans les processus internationaux des données issues des systèmes d'information et de surveillance</b> sur les dommages et les pertes imputables à des événements extrêmes dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.</li> </ul> |
| <b>Ensemble des programmes stratégiques coordonnés par l'Objectif 6 (Qualité, connaissances et services techniques)</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aider les pays à prendre en compte les secteurs agricoles lors de la définition de leurs CDN</b> et soutenir des dialogues stratégiques aux niveaux régional et international.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Renforcer la prise en compte de thématiques liées à l'alimentation et à l'agriculture</b> dans les enceintes internationales sur le climat.</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Aider les pays à intégrer la dimension de la parité</b> dans leurs plans nationaux d'adaptation et dans la mise en œuvre de leurs CDN.</li><li>• <b>Fournir aux pays des informations, une assistance et un appui à l'élaboration de projets</b> pour faciliter leur accès aux financements internationaux liés au climat.</li><li>• <b>Renforcer les capacités des institutions nationales</b> à mettre en place des mesures d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.</li><li>• <b>Recueillir des données probantes sur les effets des technologies adaptées</b> sur la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique, et sur les obstacles à leur adoption et à leur diffusion.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Préconiser un investissement accru</b> en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.</li><li>• <b>Préconiser, dans les processus du système des Nations Unies, un rôle accru des secteurs agricoles dans la lutte contre le changement climatique.</b></li></ul> |
|---|---|



## Annexe 1: Les effets du changement climatique sur les secteurs alimentaires et agricoles

1. Les incidences du changement climatique sur l'alimentation et l'agriculture se répercutent à travers les dimensions environnementales, sociales et économiques. Ci-après, les impacts climatiques sont examinés sous divers angles en lien avec l'alimentation, l'agriculture et les moyens d'existence qui en dépendent: la sécurité alimentaire; la nutrition et la santé humaine; les secteurs agricoles; les ressources naturelles; les stades postérieurs à la production et les migrations humaines.

### *Sécurité alimentaire*

2. Le changement climatique compromet les quatre dimensions de la sécurité alimentaire à plusieurs égards.

3. **Les disponibilités alimentaires** seront compromises par les baisses de rendement attendues dans les secteurs des cultures, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (voir «secteurs de l'agriculture»), en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, les deux régions où l'on retrouve la plus grande proportion de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Cela accentuera la pression sur la base de ressources naturelles et entraînera une hausse des prix alimentaires mondiaux, alors qu'il faudrait que l'offre mondiale d'aliments augmente de 60 pour cent entre 2006 et 2050 pour répondre aux besoins compte tenu de l'augmentation de la population et de l'évolution des régimes alimentaires<sup>32</sup>. Les effets attendus du climat sur les ressources naturelles et les conditions de végétation modifieront très probablement la géographie de la production. Par exemple, d'une manière générale, la production devrait se déplacer vers des zones situées à des latitudes plus élevées, c'est-à-dire des zones à déficit vivrier vers des zones à excédent vivrier.

4. Le changement climatique entrave aussi **l'accès à la nourriture** en réduisant le pouvoir d'achat des consommateurs, en particulier des pauvres. Les effets sur la production sont ressentis directement sur le plan social et économique par le biais de différents mécanismes qui peuvent entraîner des fluctuations des revenus et des prix agricoles et avoir des incidences sur les tendances des échanges et des investissements (cf. stades postérieurs à la production) En ce qui concerne les prix alimentaires, la plupart des projections indiquent que certains prix augmenteront sous l'effet du changement climatique, avec toutefois des variations considérables de l'ampleur et de la localisation de ces variations selon les modèles et les scénarios du changement climatique.

5. Le changement climatique a une influence sur **l'utilisation des aliments**, principalement de par son impact sur la salubrité des aliments et la santé (cf. «nutrition et santé humaine»). D'une manière générale, le changement climatique a un effet néfaste sur la sécurité sanitaire des aliments car il accroît l'incidence des maladies d'origine alimentaire. Le climat a aussi des effets néfastes sur la santé découlant notamment des déplacements géographiques des maladies transmises par des vecteurs, du stress dû à la chaleur et des catastrophes naturelles, qui ont des répercussions sur la nutrition des populations, leur capacité à fournir des soins et la valeur nutritionnelle des aliments.

6. Du point de vue de la **stabilité alimentaire**, les risques pour la sécurité alimentaire et la nutrition sont exacerbés par l'augmentation attendue de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques. En détruisant les ressources et les infrastructures, les phénomènes climatiques extrêmes provoquent des chocs et des crises et réduisent la capacité de production vivrière totale. Le changement climatique peut aussi avoir pour effet d'accroître la volatilité des prix des denrées alimentaires. Les récentes flambées des prix alimentaires mondiaux se sont souvent

<sup>32</sup> Alexandratos, N. et Bruinsma, J. (2012), World Agriculture towards 2030/2050, The 2012 Revision FAO, <http://www.fao.org/docrep/016/ap106e/ap106e.pdf>

produites à la suite d'événements climatiques extrêmes dans les principaux pays producteurs, et elles risquent de devenir récurrentes en raison de l'évolution du climat.

7. Il faudra adopter une approche de gestion intégrée de la **sécurité sanitaire des aliments** pour contrôler leur salubrité tout au long des chaînes de valeur, en raison des effets négatifs du changement climatique sur les systèmes de production et les chaînes d'approvisionnement alimentaires<sup>33</sup>. Ainsi, les déplacements des proliférations d'algues devraient exposer de nouveaux pays à la ciguatera, une grave intoxication alimentaire due à l'ingestion d'aliments marins. La hausse des températures et de l'humidité accroît le risque de prolifération fongique (moisissures) et, donc de contamination des stocks de céréales et de légumineuses par des mycotoxines (métabolites fongiques). Le changement climatique aura des conséquences inattendues sur l'évolution des maladies végétales et animales qui pourraient favoriser une utilisation excessive ou à mauvais escient de produits chimiques agricoles, pour lutter contre ces maladies. Pour faire face à ces problèmes, l'ensemble des opérateurs qui interviennent tout au long des chaînes de valeur devront être en mesure d'adopter des pratiques rationnelles et appropriées.

#### *Nutrition et santé humaine*

8. Toujours sur le plan de la sécurité alimentaire, le changement climatique met directement en péril la **nutrition** de millions de personnes en entamant l'efficacité des projets actuels de lutte contre la dénutrition et en frappant le plus durement les plus pauvres, en particulier les femmes et les enfants. Il apparaît comme un important «multiplicateur de la faim», constat étayé par certaines prévisions faisant état de 24 millions supplémentaires d'enfants souffrant de malnutrition à l'horizon 2050<sup>34</sup> dont près de la moitié en Afrique subsaharienne. Cet impact négatif sera fortement ressenti dans les pays en développement, notamment à travers les disponibilités énergétiques alimentaires par habitant, la dénutrition des enfants et les décès d'enfants dus à la dénutrition<sup>35</sup>. La composition des régimes alimentaires, ainsi que les disponibilités en calories, sont l'un et l'autre des facteurs de risque pour la santé induits par le changement climatique. Un modèle établi en 2016<sup>36</sup> prévoit qu'en 2050 les disponibilités alimentaires par habitant seront réduites de plus de 3 pour cent, la consommation de fruits et de légumes aura diminué de 4 pour cent et la consommation de viande rouge sera un peu plus faible en raison du changement climatique. Par ailleurs, le changement climatique devrait accroître l'incidence de maladies ayant un effet négatif sur la capacité de l'organisme à absorber les nutriments. La majorité des gens qui ont un régime alimentaire inadéquat, en termes d'apport en calories et de teneur en micronutriments, vivent de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche dans des communautés rurales du monde en développement.

9. En outre, l'évolution liée au climat des ravageurs et des maladies des animaux et des plantes pourrait conduire à une plus grande utilisation de pesticides et de produits pharmaceutiques tels que les antibiotiques. Cette utilisation accrue pourrait, à son tour, accroître l'incidence de la résistance aux antimicrobiens chez l'homme qui résulte d'une surexposition aux antibiotiques, et les problèmes de sécurité sanitaire des aliments et de l'eau dus à des quantités excessives de résidus de pesticides.

<sup>33</sup> FAO, 2008. *Climate Change: Implications for Food Safety*. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/i0195e/i0195e00.pdf>

<sup>34</sup> IFPRI, 2009. Food policy report “Climate Change: Impact on agriculture and costs of adaptation.”

<http://www.ifpri.org/publication/climate-change-impact-agriculture-and-costs-adaptation>

<sup>35</sup> GIEC, 2014. [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7\\_FINAL.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7_FINAL.pdf)

<sup>36</sup> Springmann M., Mason-D'Croz D., Robinson S., Garnett T., Godfray H.C. J., Gollin D.; Rayner M.; Ballon P., and Scarborough P. (2016). *Global and regional health effects of future food production under climate change: A modelling study*. The Lancet.

### *Les secteurs de l'agriculture*

10. Dans le **secteur des cultures**, les effets préjudiciables du changement climatique sur les rendements du blé et du maïs sont d'ores et déjà avérés dans de nombreuses régions de même qu'au niveau mondial<sup>37</sup>. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) met en garde contre des baisses de rendement des cultures allant de 10 à 25 pour cent, voire plus, qui pourraient se généraliser d'ici à 2050<sup>38</sup>. La fréquence accrue de nuits plus chaudes dans la plupart des régions a des effets néfastes pour la plupart des cultures, comme l'ont montré les données sur les rendements et la qualité du riz. Le nombre de variétés cultivées a diminué de façon spectaculaire tout au long du XXe siècle, avec des conséquences préoccupantes pour la capacité d'adaptation, la vulnérabilité génétique et la diversité nutritionnelle des cultures. L'utilisation d'intrants externes a abouti au remplacement ou à la disparition progressive des processus écologiques typiques des systèmes de culture diversifiés. Les systèmes de monoculture intensive se sont répandus sur toute la planète, menant à un amoindrissement de la résilience des écosystèmes agricoles et des moyens de subsistance. La conservation des ressources génétiques des plantes cultivées et des plantes sauvages est donc une mesure d'adaptation majeure<sup>39</sup>. Le changement climatique devrait avoir des conséquences notables sur la fréquence et la gravité des infestations de ravageurs et des épidémies attaquant les végétaux. Ainsi, l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (épisodes de sécheresse, fortes précipitations sur de courtes périodes, et notamment cyclones), outre qu'elle entraîne directement des perturbations majeures, peut aussi exposer les végétaux à des attaques de ravageurs et à des épidémies plus fréquentes et plus sévères, comme ce fut le cas lors des invasions de criquet pèlerin survenues dans le nord-ouest de l'Afrique et au Yémen à la fin de l'année 2015 et au début de l'année 2016<sup>40</sup> respectivement.

11. **L'élevage**, qui englobe les cultures fourragères, représente un tiers environ des émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur de l'agriculture, des forêts et des autres utilisations des terres<sup>41</sup>. La FAO estime que la diminution des émissions résultant de pratiques améliorées pour la conduite de l'élevage et la gestion des cultures fourragères pourrait atteindre jusqu'à 30 pour cent<sup>42</sup>. Dans le secteur de l'élevage, le changement climatique fait principalement sentir ses effets sur la productivité, la reproduction et la santé animales, les rendements des cultures fourragères et la biodiversité. Ainsi, en nombre d'animaux, les cheptels de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont enregistré des pertes allant de 20 à 60 pour cent au cours des graves épisodes de sécheresse des trois dernières décennies. En Afrique du Sud, des prévisionnistes ont fait état, pour certains scénarios de changement climatique, de réductions des rendements laitiers pouvant aller de 10 à 25 pour cent<sup>43</sup>. La hausse des températures et la diminution des précipitations se répercutent directement sur les rendements, et les données relevées au cours d'épisodes de sécheresse peuvent révéler des chutes importantes de la production fourragère. Le changement climatique risque aussi de se traduire par une multiplication des infestations parasitaires et par une survenance accrue de maladies et d'épidémies.

<sup>37</sup> Lobell D.B., Schlenker W. et Costa-Roberts J. (2011). *Climate trends and global crop production since 1980*, Science, 333(6042), 616-20

<sup>38</sup> GIEC, 2014. [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7\\_FINAL.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7_FINAL.pdf)

<sup>39</sup> FAO, 2015. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique* <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/a6cea2b4-67e2-48e1-a010-5ac4868a8be9/>

<sup>40</sup> FAO, 2016. *Bulletin sur le criquet pèlerin* <http://www.fao.org/ag/locusts/common/ecg/2293/fr/DL450f.pdf>

<sup>41</sup> FAO, 2013. *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage: une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial*. <http://www.fao.org/docrep/018/i3437f/i3437f.pdf>

<sup>42</sup> FAO, 2013. *Lutter contre le changement climatique grâce à l'élevage: une évaluation des émissions et des opportunités d'atténuation au niveau mondial*. <http://www.fao.org/docrep/018/i3437f/i3437f.pdf>

<sup>43</sup> GIEC, 2014. [http://ipcc-wg2.gov/AR5/images/uploads/WGIIAR5-PartB\\_FINAL.pdf](http://ipcc-wg2.gov/AR5/images/uploads/WGIIAR5-PartB_FINAL.pdf)

12. Les effets du changement climatique sur la **pêche et l'aquaculture** sont la conséquence, à la fois, du réchauffement progressif de l'atmosphère et des modifications physiques et chimiques de l'environnement aquatique qui en résultent<sup>44</sup>. Le changement climatique affectera probablement des pêcheries et des communautés tributaires des ressources marines qui sont déjà vulnérables, en rendant leurs moyens d'existence moins stables, en modifiant les disponibilités et la qualité du poisson destiné à la consommation et en augmentant les risques pour leur santé, leur sécurité et leurs habitations. Un des scénarios utilisés fait état d'une diminution de 21 pour cent de la valeur des captures débarquées et d'une perte annuelle totale de 311 millions d'USD d'ici à 2050 par rapport aux valeurs de 2000, et de la disparition de près de la moitié des emplois du secteur de la pêche dans 14 pays d'Afrique occidentale<sup>45</sup>. De manière générale, la hausse des températures devrait entraîner une réduction de 40 pour cent des prises pour les principales espèces d'ici à 2050<sup>46</sup>. Des événements extrêmes comme les houles océaniques en eaux profondes, des températures particulièrement élevées ou encore des cyclones peuvent compromettre l'aptitude d'écosystèmes comme les bancs de coraux ou les mangroves à rendre des services pourtant essentiels pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire. Le changement climatique et l'absorption du carbone, en faisant monter les températures de l'eau, en accentuant la stratification thermique, en modifiant la salinité, en agissant sur les quantités d'eau douce, en modifiant les teneurs en oxygène et en provoquant l'acidification des océans, modifient – et continueront de modifier – les systèmes aquatiques. Le changement climatique remet aussi gravement en question la viabilité de la pêche de capture et le développement de l'aquaculture en milieu marin ou en eau douce, car en venant s'ajouter aux défis que doit déjà relever ce secteur – surpêche, pollution, maladies, variabilité naturelle au sein des systèmes aquatiques –, il compromet l'accès des populations locales à l'alimentation et se répercute sur le commerce international des produits de la pêche. Une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pourrait être obtenue en agissant prioritairement, par des mesures directes ou indirectes, sur la consommation en carburants et autres énergies.

13. Bien que les **écosystèmes forestiers** soient par essence dynamiques, la capacité d'adaptation naturelle de nombre d'entre eux et celle des espèces qu'ils abritent sera probablement largement dépassée par l'évolution rapide du changement climatique, en particulier dans les zones tropicales, qui abritent de nombreuses espèces endémiques. En réduisant l'apport de produits et de services écosystémiques forestiers, le changement climatique représente une menace directe pour les écosystèmes en question, pour les populations qui en dépendent et pour la société dans son ensemble. Le changement climatique se traduit dans diverses parties du monde par une diminution de la productivité, par le dépérissement des forêts, par la survenance accrue d'attaques de ravageurs et de maladies, par des incendies plus fréquents ou aux conséquences plus graves et par une perte de la biodiversité. La dégradation des forêts, la diminution de l'offre en produits forestiers et l'altération de services écosystémiques comme la régulation du débit hydrique et de l'érosion compromettent le bien-être des communautés locales tributaires des forêts ainsi que l'approvisionnement en eau et la production alimentaire dans les régions en aval. Le changement climatique fait sentir ses effets sur la sécurité alimentaire en réduisant la production alimentaire issue des forêts, en comprimant les niveaux d'emploi et les revenus des acteurs actifs dans le secteur et en entamant la durabilité et la disponibilité des réserves en combustibles nécessaires à la préparation des aliments. Des mesures d'adaptation sont dès lors cruciales si l'on veut assurer la sécurité alimentaire et atténuer la pauvreté. Les forêts ont un rôle décisif à jouer pour l'équilibre mondial du carbone en tant que stocks, réservoirs et sources pour ce dernier. Selon les estimations,

<sup>44</sup> IPCC, 2013. [http://www.climatechange2013.org/images/report/WG1AR5\\_ALL\\_FINAL.pdf](http://www.climatechange2013.org/images/report/WG1AR5_ALL_FINAL.pdf)

<sup>45</sup> Lam V.W.Y., Cheung W.W.L., Swartz W., et Sumaila U.R., 2012. Climate change impacts on fisheries in West Africa: implications for economic, food and nutritional security. *African Journal of Marine Science*, 34(1), 103-117IPCC, 2013.

<sup>46</sup> GIEC, 2014. [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7\\_FINAL.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7_FINAL.pdf)

entre 10 et 11 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont imputables à la déforestation et à la dégradation des forêts. À l'inverse, le boisement et le reboisement, la régénération des forêts et le développement de l'agroforesterie présentent un important potentiel d'atténuation pouvant également s'avérer intéressant en termes d'adaptation. La préservation des forêts naturelles doit constituer une priorité, mais les forêts plantées contribuent elles-aussi à la fixation du carbone et offrent des possibilités d'adaptation pour l'agriculture, comme l'agroforesterie ou la culture du café sous couvert. D'ici à 2030, les options d'atténuation dans le secteur des forêts pourraient contribuer à des réductions allant de 0,2 à 13,8 Gt d'équivalent CO<sub>2</sub> par an, à des prix allant jusqu'à 100 USD par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>, ainsi qu'à des réductions allant de 0,01 à 1,45 Gt d'équivalent CO<sub>2</sub> par an à des prix inférieurs à 20 USD par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub><sup>47</sup>. En outre, on peut obtenir des effets bénéfiques sur le plan climatique en préférant le bois et les produits ligneux récoltés qui stockent le carbone sur une longue période, aux combustibles fossiles issus d'autres sources<sup>48</sup>. L'action sur le changement climatique dans ce secteur devra viser à optimiser les avantages offerts par l'atténuation et l'adaptation, et envisager les différentes options en la matière à la lumière des objectifs de gestion des forêts.

#### *Ressources naturelles*

14. Le changement climatique fait peser une grave menace sur les ressources naturelles essentielles à la production agricole. Les dommages causés aux ressources naturelles et leur aménagement compromettent les processus écologiques naturels qui permettent de maintenir les paysages en bon état et productifs. Les principales ressources sous pression sont les suivantes.

15. On estime que le changement climatique va devenir le principal facteur de la perte de **biodiversité**<sup>49</sup>. Dans son quatrième rapport d'évaluation, le GIEC souligne un fort risque d'impacts sur les écosystèmes terrestres et, partant, sur les services écosystémiques. Outre l'augmentation des risques d'extinction, on prévoit que les hausses de températures altèreront le fonctionnement des écosystèmes, notamment de ceux qui sont importants pour les approvisionnements alimentaires. Ces risques liés au changement climatique sont susceptibles d'affecter les écosystèmes, mais également les moyens d'existence fondés sur la biodiversité. Le sort des pollinisateurs en est un exemple significatif et les systèmes qui en dépendent sont menacés de conséquences désastreuses s'ils ne parviennent pas à s'adapter à la hausse des températures. L'aire de répartition, l'abondance et les activités saisonnières de certaines espèces sauvages de pollinisateurs ont déjà évolué ces dernières décennies sous l'effet du changement climatique, et les répercussions futures sur les pollinisateurs et sur les services rendus par la pollinisation à l'agriculture peuvent rester en partie invisibles pendant plusieurs décennies car il y a un décalage par rapport au moment où les effets se font sentir dans les systèmes écologiques<sup>50</sup>. Dans les écosystèmes marins, le changement climatique projeté d'ici le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà pourrait entraîner la redistribution des espèces marines à l'échelle mondiale et la réduction de la biodiversité marine dans les régions sensibles. Cette situation peut remettre en question la pérennité de la productivité de la pêche et d'autres services écosystémiques. Tout porte donc à croire que le changement climatique perturbera les fonctions écosystémiques assurées par la biodiversité agricole.

16. Cette perte de biodiversité peut aussi s'accompagner d'un appauvrissement notable de la **diversité génétique** parmi les espèces les plus importantes pour l'alimentation et l'agriculture. Le changement climatique menace la pérennité du réservoir stratégique des ressources génétiques

<sup>47</sup> GIEC, 2014. [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc\\_wg3\\_ar5\\_chapter11.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_chapter11.pdf).

<sup>48</sup> FAO, 2010. *Impact of the global forest industry on atmospheric greenhouse gases*. <http://www.fao.org/docrep/012/i1580e/i1580e00.pdf>

<sup>49</sup> Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis*. World Resources Institute, Washington, DC

<sup>50</sup> GIEC, 2014. [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5\\_wgII\\_spm\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/ar5_wgII_spm_fr.pdf)

végétales et animales nécessaires pour adapter les systèmes de production aux défis à venir. En fonction de l'évolution du contexte, certaines variétés et races devront être abandonnées par les agriculteurs et les éleveurs, et risquent d'être perdues à jamais si rien n'est fait pour garantir leur conservation. Les événements météorologiques extrêmes comme les inondations et les sécheresses, qui dans de nombreuses régions du monde sont susceptibles de devenir plus fréquents en raison du changement climatique, peuvent représenter une menace immédiate pour la survie de races et de variétés uniquement exploitées dans certaines zones géographiques restreintes<sup>51</sup>. De nombreuses stratégies d'adaptation nécessaires dans ce secteur reposeront donc sur l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Face au changement climatique, il sera indispensable d'adopter une approche écosystémique de la gestion de la production alimentaire agricole, forestière et halieutique<sup>55</sup>.

17. Dans le même temps, les **sols**, essentiels à la croissance des végétaux, se dégradent et s'érodent à un rythme accéléré en raison des effets du changement climatique sur les paysages. La perte de fertilité s'accompagnant dans la plupart des cas de pertes de carbone du sol, la dégradation des sols entraîne des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Inversement, des niveaux élevés de carbone du sol ont pour effet de stabiliser les sols, d'améliorer leur pouvoir tampon et leur capacité de stockage de l'eau et des nutriments – accroissant ainsi la résilience des agriculteurs face au changement climatique –, tout en ralentissant l'accumulation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. La remise en état et la régénération des terres dégradées présente l'avantage supplémentaire de contribuer à la fixation du carbone, et le potentiel est immense: environ 200 millions d'hectares pourraient être restaurés d'ici à 2030. Ces terres dégradées comprennent souvent des sols organiques dont le potentiel de fixation du carbone est encore plus grand et leur remise en état dans le cadre de différents scénarios pourrait apporter de nouvelles ressources financières aux communautés tributaires de ces terres aujourd'hui dégradées. Par exemple, les estimations concernant le potentiel de fixation du carbone (y compris dans le sol) dans le secteur agricole s'échelonnent entre 0,3 et 4,6 Gt d'équivalent CO<sub>2</sub> par an<sup>52</sup>. Si l'on considère uniquement la fixation du carbone dans le sol, on estime que la restauration des terres dégradées permettrait de fixer jusqu'à 7,26 tonnes de CO<sub>2</sub> par hectare et par an (tCO<sub>2</sub> /ha/an)<sup>53</sup> qui, accumulées jusqu'en 2030, contribueraient de façon notable à réduire les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, et sont susceptibles d'attirer d'importants flux financiers.

18. Le changement climatique devrait également réduire notablement les ressources renouvelables en **eaux de surface** et en **nappes phréatiques**, avec des effets particulièrement marqués dans la plupart des régions subtropicales sèches. Chaque degré supplémentaire de réchauffement de la surface terrestre exposerait près de 7 pour cent de la population mondiale à une réduction de 20 pour cent au moins des ressources en eau renouvelables<sup>54</sup>. L'agriculture représente actuellement 70 pour cent environ des prélèvements d'eau à l'échelle mondiale. De nombreuses régions risquent fortement, du fait du changement climatique, de se retrouver confrontées à une grave pénurie d'eau. Fautes de mesures adéquates prises suffisamment tôt, cette pénurie entraînera une concurrence accrue entre utilisateurs, laquelle risque de freiner la production agricole, de compromettre la sécurité alimentaire et de se répercuter sur les revenus et les moyens d'existence. Il est donc essentiel, pour garantir la sécurité alimentaire dans le futur, d'apporter au secteur agricole des ajustements lui permettant d'affronter cette baisse des

<sup>51</sup> FAO, 2016. <http://www.fao.org/3/a-i3866e.pdf>

<sup>52</sup> GIEC, 2011. [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc\\_wg3\\_ar5\\_chapter11.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_chapter11.pdf).

GIEC, 2007. [http://www.ipcc.ch/publications\\_and\\_data/ar4/wg3/en/ch8s8-4-2.html](http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg3/en/ch8s8-4-2.html)

McKinsey, 2013. Report "Pathways to a low-carbon economy: Version 2 of the global greenhouse gas abatement cost curve."

[http://www.mckinsey.com/client\\_service/sustainability/latest\\_thinking/pathways\\_to\\_a\\_low\\_carbon\\_economy](http://www.mckinsey.com/client_service/sustainability/latest_thinking/pathways_to_a_low_carbon_economy)

<sup>53</sup> GIEC, 2007. [http://www.ipcc.ch/publications\\_and\\_data/ar4/wg3/en/ch8s8-4-2.html](http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg3/en/ch8s8-4-2.html)

<sup>54</sup> GIEC, 2014. [www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap3\\_FINAL.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap3_FINAL.pdf).

disponibilités en eau. C'est à cette fin que la FAO a dévoilé son Cadre mondial d'action pour faire face à la pénurie d'eau dans l'agriculture dans le contexte du changement climatique à la COP22 (Marrakech) en 2016<sup>55</sup>.

#### *Stades postérieurs à la production*

19. Les **opérations après récolte** consomment plus de 70 pour cent de l'énergie consacrée à l'ensemble des chaînes agroalimentaires et représentent 30 pour cent environ des GES émis par ces dernières (hors émissions découlant du changement d'affectation des terres)<sup>56</sup>. Les pertes et les gaspillages alimentaires représentent quant à eux 8 pour cent environ des émissions mondiales de gaz à effet de serre<sup>57</sup>. Une efficacité énergétique plus poussée d'un bout à l'autre de la chaîne agroalimentaire et la mise en place de systèmes basés sur les énergies renouvelables venant remplacer les carburants fossiles et donnant accès à des sources d'énergie modernes, en particulier pour les opérations après récolte ou après capture, sont susceptibles de réduire les émissions. Un meilleur accès à des sources d'énergie et à des technologies modernes va favoriser une productivité alimentaire accrue (sur les exploitations et ailleurs), et se traduire par une réduction de l'intensité des émissions par unité alimentaire produite. Les modes de consommation peuvent avoir une influence significative sur les émissions de GES, de sorte que les ajustements des politiques, des industries et du comportement des consommateurs dans ce domaine peuvent influencer la réponse au changement climatique. La FAO agit dans ce domaine, par exemple via l'initiative Save Food<sup>58</sup>, officiellement présentée à la COP21 à Paris.

20. Ce changement dans le potentiel de production induit par le changement climatique pourrait se traduire par une augmentation substantielle des flux des **échanges**, des régions de moyenne et haute latitude vers les régions de plus basse latitude<sup>59</sup>. Au bout du compte, de nombreux facteurs influeraient sur les volumes et la composition des flux d'échanges commerciaux dans le contexte du changement climatique: rendements et potentiels de rendement dans les nouvelles conditions agroclimatiques, modifications du caractère adapté ou non des terres arables, disponibilité des précipitations et de l'eau pour l'irrigation, évolution des marchés énergétiques, croissance démographique et transformation des schémas de consommation, entre autres. À ces facteurs s'ajoutent les politiques, et plus particulièrement les politiques commerciales, qui joueraient un rôle évident au niveau mondial et régional. Le commerce peut avoir une fonction stabilisatrice, en compensant les variations régionales de productivité et de volatilité des prix alimentaires, et rétablir un équilibre entre les régions dotées d'abondantes ressources et les régions qui en possèdent peu.

#### Migrations humaines<sup>60</sup>

21. Les stress environnementaux et climatiques qui menacent les moyens d'existence – par exemple les sécheresses, les inondations et les conditions météorologiques imprévisibles – poussent les ruraux à migrer. À mesure que la terre est cultivée de façon plus intensive, le sol se dégrade davantage, la production baisse et les revenus chutent. Qui plus est, la pénurie d'eau due aux longs épisodes de sécheresse et les conflits portant sur l'utilisation de l'eau peuvent pousser les agriculteurs plus pauvres à abandonner les terres. La migration temporaire, saisonnière et

<sup>55</sup> Global Framework for Action to Cope with Water Scarcity in Agriculture in the Context of Climate Change: <http://www.fao.org/nr/water/cop22.html>

<sup>56</sup> FAO, 2011. *Energy-smart food for people and climate*. <http://www.fao.org/docrep/014/i2454e/i2454e00.pdf>

<sup>57</sup> FAO, 2015. *Food wastage footprint and climate change*. <http://www.fao.org/3/a-bb144e.pdf>

<sup>58</sup> Save Food: <http://www.fao.org/save-food/fr/>

<sup>59</sup> GIEC, 2014. [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-FrontMatterA\\_FINAL.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-FrontMatterA_FINAL.pdf)

<sup>60</sup> FAO, 2016. *La situation de l'alimentation et de l'agriculture – Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire* <http://www.fao.org/3/a-i6030f.pdf>

permanente peut être une forme de diversification des moyens d'existence, qui a des effets bénéfiques importants pour de nombreux ménages ruraux. Elle est une source essentielle de diversification des revenus, qui dynamise la résilience des ménages et offre des moyens de réaliser des investissements en faveur d'une meilleure productivité. Mais le revers de la médaille est que les migrants doivent souvent faire face à de multiples difficultés, risques et dangers. Il ressort d'une étude de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED, 2010) que des centaines de millions de personnes pourraient se voir contraintes de fuir leur foyer en conséquence de pressions climatiques et environnementales d'ici à 2050<sup>61</sup>.

22. C'est grâce à des prévisions de ce type que la migration est aujourd'hui devenue une question à prendre en considération dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Dans leurs stratégies d'adaptation, les gouvernements ont tendance à choisir l'une ou l'autre des approches suivantes<sup>62</sup>. La première, qui est la plus courante, consiste à voir l'adaptation comme une façon de réduire les pressions migratoires et de permettre aux personnes de rester où elles se trouvent en améliorant les pratiques agricoles et l'infrastructure. La seconde considère la migration comme une stratégie d'adaptation à part entière, qui allège la pression démographique sur les zones fragiles. Un aspect particulièrement intéressant pour ceux qui définissent les politiques de développement est la possibilité de voir les migrants qui vivent déjà en dehors des zones vulnérables aider leurs communautés d'origine à s'adapter et à faire face au changement climatique. La protection sociale et les politiques dynamiques visant le marché du travail peuvent jouer des rôles importants dans l'atténuation de bon nombre des risques liés à la migration. Une éducation et une formation de meilleure qualité amélioreraient les perspectives d'emploi des ruraux qui décident de migrer, surtout les jeunes, et de ceux qui cherchent un emploi demandant davantage de compétences dans l'agriculture durable. Il sera important de fournir une infrastructure correcte de transport et de communication, soit directement par le secteur public, soit en favorisant l'investissement privé, pour réduire les coûts inhérents aux voyages et aux transferts de fonds, ainsi que pour faciliter les flux d'information sur les perspectives d'emploi et les perspectives commerciales.

<sup>61</sup> International Institute for Environment and Development, London. *Moving to adapt to climate change. Reflect & Act*. London, International Institute for Environment and Development.

<sup>62</sup> KNOMAD (Global Knowledge Partnership on Migration and Development), 2014. *Environmental change and migration: State of the Evidence*. KNOMAD Thematic Working Group on Environmental Change and Migration. Washington DC.

## Annexe 2: Cadre de résultats du Plan d'action

1. Ce Cadre de résultats du Plan d'action traduit les engagements énoncés dans le Plan d'action (section E) en produits et donne davantage de détails sur la façon dont ces produits seront réalisés. En outre, le Cadre de résultats intègre la mise en œuvre de la Stratégie dans le Cadre stratégique de la FAO. Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie sera aligné sur le cycle de rapports du Cadre stratégique et un Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie sera produit tous les deux ans.
2. Dans le Cadre de résultats présenté ci-dessous, une distinction est faite entre les indicateurs de produits principaux (qui servent à présenter clairement et de manière exhaustive les réussites de la FAO quant à la réalisation de ses objectifs au titre de chaque produit) et les indicateurs de produits complémentaires (qui donnent des détails supplémentaires sur les réalisations relatives à certains aspects d'un produit particulier). Pour la résultante 1, les indicateurs de produits principaux sont, chaque fois que possible, issus du cadre de résultats des cinq Programmes stratégiques (PS). Lorsque cela n'est pas possible, de nouveaux indicateurs de produits qui ont été créés aux fins de la Stratégie face au changement climatique sont utilisés en tant qu'indicateurs principaux, et seront suivis par la CBC dans le cadre de la Résultante 6.6. Tous les indicateurs complémentaires sont issus du Cadre stratégique, ce qui souligne comment la Stratégie et son suivi sont intégrés dans le Cadre stratégique de l'Organisation.
3. Chaque Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie comprendra une section introductory consacrée aux indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD), et en particulier aux 21 Objectifs pour lesquels la FAO agit à titre d'institution garante<sup>63</sup>. Les ODD constituent le contexte global dans lequel la Stratégie est mise en œuvre, et le suivi de l'avancement de cette mise en œuvre permet de savoir dans quelle mesure les efforts de la FAO en matière de changement climatique et de sécurité alimentaire sont en phase avec les tendances mondiales plus générales.
4. Les tableaux ci-dessous décrivent les produits à fournir pour chacune des trois résultantes de la Stratégie, accompagnés de leurs indicateurs de produits respectifs ainsi que des indicateurs complémentaires des programmes stratégiques.

---

<sup>63</sup> La FAO est l'institution garante de 21 indicateurs des ODD relatifs à l'ODD2 (Faim zéro), l'ODD5 (égalité des sexes), l'ODD6 (eau propre et assainissement), l'ODD12 (consommation et production responsables), l'ODD14 (vie aquatique) et l'ODD15 (vie terrestre). <http://www.fao.org/3/a-i5947e.pdf>

Résultante 1. Les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.

| Produits de la Résultante 1   | Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO<br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>  | Indicateurs de produits des programmes stratégiques concernés  |
|---|--|--|
| <p><b>1.a.</b> La mise en œuvre des NDC dans les secteurs alimentaires et agricoles est directement soutenue dans les pays, grâce à des processus de politique, à des activités de renforcement des capacités et à des interventions techniques sur le terrain.</p> | <p><b>1.a.i.</b> Nombre de pays qui recensent leurs besoins en capacités institutionnelles et/ou renforcent leurs capacités pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.</p> | <p><b>PS2.1.2.</b> Nombre d'institutions (services de vulgarisation, organisations de producteurs, organismes publics, organisations de la société civile, établissements de recherche et d'enseignement) qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques intégrées et intersectorielles.</p> <p><b>PS2.3.2.</b> Nombre de pays dans lesquels les capacités des institutions publiques et des autres institutions concernées ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production durable et/ou permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.</p> <p><b>PS3.1.2.</b> Nombre de pays (ou d'institutions ou de processus régionaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision en la matière.</p> <p><b>PS3.4.1.</b> Nombre de pays (ou d'institutions ou de processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes de réduction de la pauvreté rurale complets, soucieux de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique.</p> <p><b>PS4.2.2.</b> Nombre de pays dans lesquels des entités publiques et privées ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des modalités institutionnelles favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.</p> |

| Produits de la Résultante 1   | Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO<br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>  | Indicateurs de produits des programmes stratégiques concernés  |
|---|--|--|
|   |  | <p><i>Sous-indicateur relatif au changement climatique:</i> Nombre d'entités publiques et privées qui ont reçu un appui en vue d'intégrer différents aspects du changement climatique dans la conception et la mise en œuvre de modalités institutionnelles fondées sur les marchés.</p> <p><b>PS4.3.1.</b> Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs des chaînes de valeur agroalimentaires.</p> <p><i>Sous-indicateur relatif au changement climatique:</i> Nombre de pays dans lesquels les perspectives en matière de changement climatique ont été intégrées à l'appui fourni.</p> <p><b>PS5.3.2.</b> Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO.</p> |
| <p><b>1.b.</b> L'accès des pays à des financements en faveur des secteurs alimentaires et agricoles est facilité en recourant aux fonds nationaux et internationaux pour le climat.</p> | <p><b>1.b.i.</b> Montants des financements dévolus à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les secteurs alimentaires et agricoles qui sont mobilisés grâce à l'appui de la FAO.</p> <p><b>1.b.ii.</b> Nombre de nouvelles initiatives en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets financées grâce à l'appui de la FAO.</p> | <p><b>PS1.4.1.A.</b> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles d'allocation et d'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO.</p> <p><b>PS4.3.2.</b> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue de favoriser la conception et la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs, ou d'accroître les investissements responsables dans ce domaine.</p> <p><b>PS5.1.2.</b> Nombre de pays et de régions qui ont amélioré leurs mécanismes de mobilisation et de coordination des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.</p>                         |
| <p><b>1.c.</b> Les pays bénéficient d'une aide pour intégrer des considérations relatives à la sécurité alimentaire, au secteur agricole et au changement climatique dans leurs</p>     | <p><b>1.c.i.</b> Nombre de CPP de la FAO qui font référence à des NDC et qui recensent les domaines dans lesquels la FAO peut collaborer avec les pays en matière</p>  | <p><b>PS1.1.1.A.</b> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer des objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et des questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les</p>  |

| Produits de la Résultante 1   | Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO<br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>  | Indicateurs de produits des programmes stratégiques concernés   |
|---|--|---|
| politiques nationales pertinentes ainsi que dans les politiques, stratégies et programmes régionaux.  | <p>d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.</p> <p><b>1.c.ii. (PS2.2.1.)</b> Nombre de politiques, de stratégies et de plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.</p> <p><b>1.c.iii. (PS2.2.2.)</b> Nombre de documents stratégiques sur une agriculture, des forêts et des pêches durables élaborés grâce à des échanges intersectoriels et des mécanismes de gouvernance en lien avec le Programme 2030 et les plans de mise en œuvre des NDC.</p> | <p>programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO.</p> <p><b>PS3.3.2.</b> Nombre de pays (ou d'institutions ou de processus régionaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de renforcer les synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.</p> <p><b>PS3.4.1.</b> Nombre de pays (ou d'institutions ou de processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes de réduction de la pauvreté complets, soucieux de la parité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique.</p> <p><b>PS4.2.1.</b> Nombre de pays dans lesquels des organisations du secteur public ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux favorables au développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.</p> <p><i>Sous-indicateur relatif au changement climatique:</i> Nombre d'organisations du secteur public qui ont reçu un appui en vue d'intégrer certains aspects du changement climatique dans la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement.</p> |
| 1.d. Les pays sont guidés dans l'élaboration et l'adoption d'approches de réduction des risques de catastrophe et de démarches adaptatives et préventives en amont. | <p><b>1.d.i. (PS5.1.1A.)</b> Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.</p> <p><b>1.d.ii. (PS5.4.1.)</b> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques leur permettant de se préparer à des dangers</p>  | /   |

| Produits de la Résultante 1   | Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO<br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>  | Indicateurs de produits des programmes stratégiques concernés   |
|---|--|---|
|   | potentiels et des situations d'urgence touchant un secteur spécifique.   |   |
| <b>1.e.</b> Des tribunes de dialogue sur des questions techniques et politiques où les différents pays peuvent aborder des questions émergentes en rapport avec le changement climatique sont organisées.   | <b>1.e.i.</b> Nombre d'ateliers plurinationaux organisés ou soutenus par la FAO pour faciliter les échanges techniques et stratégiques sur des questions émergentes en rapport avec le changement climatique.<br><b>1.e.ii.</b> Nombre de pays participant aux ateliers organisés ou soutenus par la FAO pour aborder des questions émergentes en rapport avec le changement climatique. | /   |
| <b>1.f.</b> Des codes d'usages, des directives, des normes et d'autres documents sont élaborés ou mis à jour pour aider les pays à améliorer leur action face au changement climatique.   | <b>1.f.i.</b> Nombre de codes d'usages, de directives, de normes et d'autres documents élaborés ou mis à jour pour aider les pays à améliorer leur action face au changement climatique.   | <b>PS5.1.1.B.</b> Nombre de produits normatifs mondiaux ou régionaux qui aident les pays à formuler et à promouvoir des politiques, des stratégies, des plans et des programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises. |
| <b>1.g.</b> Les capacités des institutions nationales et régionales à générer, recueillir et exploiter des données et informations qui leur permettent de prendre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets sont renforcées. | <b>1.g.i. (PS2.4.2.)</b> Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents.           | /   |
|   | <b>1.g.ii. (PS5.2.1.)</b> Nombre de pays qui ont perfectionné, grâce à l'appui de la FAO, leurs systèmes/mécanismes de suivi des menaces en vue d'améliorer le déclenchement des alertes précoces.   |   |

| Produits de la Résultante 1  | Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO<br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>  | Indicateurs de produits des programmes stratégiques concernés   |
|--|--|---|
|  | <b>1.g.iii. (PS4.3.1)</b> Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs des chaînes de valeur. Sous-indicateur: Nombre de pays dans lesquels les perspectives en matière de changement climatique ont été intégrées à l'appui fourni. |   |
| <b>1.h.</b> De nouveaux outils sont élaborés et ceux existants sont diffusés en vue de faciliter l'analyse et la planification des effets du changement climatique et des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays. | <b>1.h.i.</b> Nombre de nouveaux outils élaborés pour faciliter l'analyse et la planification des effets du changement climatique et des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.  | <b>PS5.2.2.</b> Nombre de pays/régions qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO. |
|  | <b>1.h.ii.</b> Nombre de pays qui ont bénéficié d'une formation relative à l'utilisation des outils d'aide à l'analyse et à la planification des effets du changement climatique et des nouvelles exigences concernant l'établissement des rapports de pays.   |   |
| <b>1.i.</b> Les connaissances et l'appui technique fournis aux pays en ce qui concerne les approches favorables à une agriculture intelligente face au climat sont renforcés.  | <b>1.i.i. (PS2.1.1.a.)</b> Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.      | /   |
|  | <b>1.i.ii (PS2.1.1.b.)</b> Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'augmenter durablement la   |   |

| Produits de la Résultante 1   | Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO<br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i> | Indicateurs de produits des programmes stratégiques concernés |
|---|---|---|
|   | productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.                                       |   |
| <b>1.j.</b> Des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement (agriculteurs et producteurs alimentaires, universités, secteur privé et société civile) sont mobilisés au niveau national. | <i>Les Produits 1.j et 2.f relèvent de l'indicateur de produit 3.b.i</i>  | /   |

Résultante 2. Les considérations liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches sont mieux intégrées au programme d'action international sur le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.

| <b>Produits de la Résultante 2</b>  | <b>Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO</b><br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>   |
|---|--|
| <p><b>2.a.</b> Les thématiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture, des forêts et de la pêche, des moyens d'existence ruraux et de la gestion et de la conservation des ressources naturelles reçoivent l'attention qu'elles méritent dans les enceintes internationales traitant du changement climatique.</p> | <p><b>2.a.i.</b> Nombre d'instances internationales traitant du changement climatique auxquelles la FAO contribue.</p> <p><b>2.a.ii. (PS2.3.1.)</b> Nombre de documents de session officiels auxquels la FAO a contribué et soumis à des mécanismes internationaux de gouvernance chargés des questions relatives à une agriculture, des forêts et/ou des pêches durables. Ces mécanismes internationaux de gouvernance sont notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la mise en œuvre du Programme 2030;</li> <li>b) l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la CCNUCC;</li> <li>c) la CDB, la CLD et d'autres initiatives institutionnelles pertinentes;</li> <li>d) les mécanismes ou instruments relevant de la responsabilité de la FAO, et les mécanismes de gouvernance régionaux connexes</li> </ul> |
| <p><b>2.b.</b> La visibilité des secteurs alimentaires et agricoles dans les processus financiers concernant le changement climatique est renforcée.</p>  | <p><b>2.b.i.</b> Nombre de réunions régionales et de gouvernance du Fonds vert pour le climat auxquelles la FAO participe.</p> <p><b>2.b.ii.</b> Nombre de programmes de collaboration entre la FAO et les partenaires du financement de l'action climatique concernant le secteur agricole.</p>   |
| <p><b>2.c.</b> L'engagement de la FAO en matière de changement climatique est élargi à des enceintes pertinentes qui ne sont traditionnellement pas appelées à traiter d'agriculture, notamment à celles qui traitent de questions humanitaires, des migrations ou des conflits.</p>  | <p><b>2.c.i.</b> Nombre d'enceintes et de processus internationaux dans lesquels la FAO est engagée.</p>   |
| <p><b>2.d.</b> Le rôle de la FAO en tant que fournisseur de données mondiales, d'informations, de connaissances et de technologies en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets est maintenu et renforcé.</p>  | <p><b>2.d.i (PS2.4.1.)</b> Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou profondément mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés pour les rendre accessibles aux pays.</p>  |
| <p><b>2.e.</b> Les acteurs des secteurs alimentaires et agricoles et les acteurs d'autres secteurs directement concernés par le changement climatique sont réunis.</p>  | <p><b>2.e.i.</b> Nombre de concertations intersectorielles sur le changement climatique organisées.</p>  |

| <b>Produits de la Résultante 2</b>  | <b>Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO</b><br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>  |
|---|---|
| <p><b>2.f.</b> Des partenariats stratégiques sont mobilisés au niveau international, avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement, (organisations du Système des Nations Unies, organismes publics et privés, instituts de recherche et organisations de la société civile) de manière à faire converger et à compléter les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour améliorer l'exécution, éviter les doublons, utiliser les ressources de façon plus rationnelle et mobiliser des financements à l'appui de programmes nationaux.</p> | <p><i>Les Produits 1.j et 2.f relèvent de l'indicateur de produit 3.b.i</i></p>   |
| <p><b>2.g.</b> La contribution de la FAO à la mobilisation des jeunes générations sur les questions de changement climatique est renforcée via des programmes d'éducation et de sensibilisation du public à l'échelle nationale et mondiale.</p>  | <p><b>2.g.i.</b> Nombre de supports de documentation sur les questions de changement climatique créés à l'intention des jeunes générations.</p> <p><b>2.g.ii.</b> Nombre d'activités d'apprentissage sur les questions de changement climatique à l'intention des jeunes générations organisées ou soutenues par la FAO.</p> <p><b>2.g.iii</b> Nombre de jeunes contribuant aux cibles des ODD en lien avec le changement climatique dans leur communauté via des programmes mis en place par la FAO.</p> |

Résultante 3. La coordination et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique sont renforcées.

| <b>Produits de la Résultante 3</b>   | <b>Indicateurs principaux relatifs au rôle de la FAO</b><br><i>(les indicateurs de produits associés aux Objectifs stratégiques sont indiqués entre parenthèses)</i>   |
|--|--|
| <b>3.a.</b> Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la Stratégie et le nouveau Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux sont établis.   | <b>3.a.i.</b> Nombre de CPP intégrant le changement climatique.<br><b>3.a.ii.</b> Le changement climatique est intégré dans le cycle des projets de la FAO en tant que considération nécessaire.<br><b>3.a.iii.</b> Nombre d'agents du Programme ordinaire dont le mandat inclut explicitement une fonction en lien avec le changement climatique.<br><b>3.a.iv.</b> Proportion du budget du Programme ordinaire de la FAO significativement liée à des activités en rapport avec le changement climatique.<br><b>3.a.v.</b> Proportion du budget du portefeuille de projets de la FAO significativement liée à des activités en rapport avec le changement climatique.<br><b>3.a.vi.</b> Proportion de produits axés sur le climat dans le PMT 2018-2021. |
| <b>3.b.</b> L'impact est optimisé à l'échelle nationale, régionale et internationale via des partenariats stratégiques avec des acteurs clés de la recherche et de la mise en œuvre engagés dans les processus internationaux pour le climat et le développement (organisations du Système des Nations Unies, agriculteurs et producteurs alimentaires, universités, secteur privé et organisations de la société civile, entre autres). | <b>3.b.i.</b> Nombre de partenariats établis avec des acteurs non étatiques dont le protocole d'accord intègre des activités explicitement en lien avec le changement climatique.  |
| <b>3.c.</b> Les programmes internes pour mettre les connaissances en commun et promouvoir la formation sont développés. Les capacités des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de la FAO ainsi que de ses bureaux de liaison sont renforcées.  | <b>3.c.i.</b> Nombre de pays membres de la liste de diffusion du Réseau technique sur le changement climatique.<br><b>3.c.ii.</b> Nombre de modules de formation et de documents d'orientation produits<br><b>3.c.iii.</b> Nombre d'activités d'apprentissage et/ou d'échanges organisés.  |
| <b>3.d.</b> L'avancement de la mise en œuvre de cette Stratégie est mesuré.  | <b>3.d.i.</b> Un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie est produit en fin d'année tous les deux ans, conformément au cycle des rapports du PTB de la FAO.   |

### Annexe 3: Affectation des ressources

1. De nombreux travaux contribuant aux efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le changement climatique sont déjà en cours dans toute la FAO. En témoignent les activités menées dans le cadre des cinq Programmes stratégiques et du portefeuille de projets de l'Organisation. La plupart des travaux en lien avec le changement climatique sont au cœur d'activités et de projets qui concernent d'autres questions techniques, et il est donc difficile de produire des chiffres précis. Néanmoins, un processus de consultation avec les responsables des programmes stratégiques indique que pour 2016-2017 les budgets ci-après ont été affectés à des activités en lien avec le climat.

**Tableau: Ressources du Programme ordinaire de la FAO affectées à des activités liées au changement climatique (2016-2017)**

| Total des budgets approuvés pour les Programmes stratégiques (PS) en 2016-2017 (CL 153/3 Table 2)<br>(en milliers d'USD) | Contribution (en %) des PS aux activités en lien avec le changement climatique<br>(moyenne pondérée) | Contributions financières des PS aux activités en lien avec le changement climatique en 2016-2017 (en milliers d'USD) | Objectif 6 - Résultante 6 changement climatique 2016-2017<br>(en milliers d'USD) | Total estimé des ressources biennales affectées au changement climatique<br>(en milliers d'USD) |
|--|--|---|--|---|
| 506 940  | 25,31  | 128 307   | 500  | 128 807   |

2. Dans le PTB 2018-2019, 3,7 millions d'USD sont affectés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, conformément à la Stratégie d'action de la FAO face au changement climatique et au Plan d'action y afférent, y compris l'appui prêté aux pays afin qu'ils puissent avoir accès à des sources de financement pour les activités relatives au climat et l'aide aux petits États insulaires en développement (PEID).

3. Une analyse du portefeuille de projets de la FAO en 2016 montre que 15 pour cent des budgets concernant des projets actifs ont contribué à des activités d'adaptation et/ou d'atténuation à l'appui des États Membres. Au cours des deux premiers mois de 2017, cette proportion a atteint 20 pour cent d'un portefeuille de 3 milliards d'USD, et cette tendance devrait perdurer un certain temps.

4. La FAO s'emploie à renforcer ses capacités pour pouvoir aider les pays à mettre en œuvre leurs politiques relatives au changement climatique, à accéder au financement de l'action climatique, à soutenir la mise en œuvre des NDC, et à assurer le suivi de l'atténuation des effets du changement climatique dans les systèmes agricoles, et à établir des rapports à ce sujet. En décembre 2016, un nouveau département consacré au climat, à la biodiversité, aux terres et aux eaux a été mis sur pied, et un Sous-Directeur général a été nommé. De plus, la FAO a obtenu une accréditation auprès du Fonds vert pour le climat (GCF) en octobre 2016 et a officialisé son partenariat de soutien à la préparation en signant un Accord-cadre de préparation en novembre 2016.

5. L'Organisation doit maintenant mettre en place des collaborations avec les États Membres en vue d'élaborer et d'exécuter des projets à grande échelle en lien avec la préparation dans les secteurs agricoles. Une dotation initiale de 2 millions d'USD sera utilisée en 2017 pour démarrer ces travaux. Lorsqu'un portefeuille GCF est créé, les fonds des entités accréditées peuvent couvrir une partie des coûts de gestion du portefeuille et de développement d'autres projets. La FAO étudie également la possibilité de demander un financement auprès de l'instrument de préparation de projets du GCF afin de soutenir l'élaboration de propositions de financement par le GCF.

6. Faire face au changement climatique est l'une des grandes priorités des programmes définies dans le Programme de travail et budget du Directeur général pour l'exercice biennal 2018-2019 (C 2017/3). Des ressources s'élevant à 3,7 millions d'USD sont réaffectées afin d'augmenter les capacités techniques en lien avec le changement climatique dans les Programmes stratégiques, notamment pour sept nouveaux postes techniques.